

PROCÈS-VERBAL

Conseil Communautaire du 13 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN**,

Etaient présents :

BESNE : M. Tony LE PEN

DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN, M. Pascal PLISSONNEAU

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Michael NICOSIA

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Mathieu COENT, Mme Laurence DOMET GRATTIERI

SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Lydie MAHE, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc GUYODO, Mme Béatrice PRIOU, Mme Céline PAILLARD, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénolé PERONNO, M. Philippe CAILLAUD, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE

TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET

Absents représentés :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE donne pouvoir à M. Tony LE PEN

PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY donne pouvoir à M. Christophe COTTA, Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à Mme Lydie MAHE, Mme Dominique TRIGODET donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO, Mme Maribel LETANG-MARTIN donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à M. Jean-Marc ALLAIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénolé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à Mme Sarah TRICHET ALLAIRE

Absents :

SAINT-NAZAIRE : Mme Virginie BOUTET-CAILLE (arrivée à la délibération n°2)

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Sylvie GOSLIN

TRIGNAC : M. David PELON

David SAMZUN

Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonjour. Je vous propose de prendre place et de commencer ce Conseil communautaire.

Le Président procède à l'appel des membres et récapitule les pouvoirs.

Mme Gaëlle BENIZÉ-THUAL est en distanciel, mais s'il y avait un problème technique, le pouvoir est donné par sécurité à M. CAILLAUD.

En distanciel aussi Stéphane CAUCHY qui donne pouvoir à Frédérique MARTIN là aussi en cas de problème d'ordre technique.

Sylvie GOSLIN-GUIHÉNEUF n'est pas encore arrivée pour le moment, on fera le pointage.

Deux personnes pour le moment ne sont pas arrivées : Virginie BOUTET-CAILLÉ, Mme GOSLIN et M. PELON.

Mme Virginie BOUTET-CAILLÉ n'est pas arrivée, dans l'ordre du tableau, c'est qui éventuellement ? Qu'on puisse trouver une secrétaire de séance présente. Je peux autodésigner quelqu'un comme secrétaire de séance ? M. Éric PROVOST, vous avez fait acte de candidature, vous êtes voté à l'unanimité, vous êtes secrétaire de séance.

Concernant le PV du Conseil communautaire du 19 décembre 2023, y a-t-il des remarques particulières ? Des prises de parole ? Je constate que je n'en ai pas, vous me donnez quitus de cette circulation d'informations.

Le compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Bureau communautaire et de moi-même qui est joint au dossier de convocation, je vous demande d'en prendre acte. Y a-t-il des commentaires ? Des prises de position ? Je n'en ai pas. Vous me donnez acte de cette communication.

La première délibération, je vais donner la parole à M. PROVOST en précisant que Mme Béatrice PRIOU doit quitter la salle. Non, elle ne prend pas part au vote.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Délibération n° 1 – Enseignement supérieur – Nantes Université – Avenant n° 1 à la Convention d'objectifs partagés 2022-2026 – Approbation et autorisation de signature

Éric PROVOST

Mes chers collègues, bonjour. Il s'agit d'une délibération concernant l'Enseignement supérieur et nos relations avec Nantes Université, c'est un avenant à la convention en vigueur. Comme vous le savez, depuis 2011, la CARENE s'est engagée auprès de l'Université de Nantes, devenue maintenant Nantes Université, dans le cadre d'un contrat d'objectifs. En 2016, on a résigné un contrat sur la période 2016-2020 avec quatre objectifs qui vous sont précisés dans la délibération :

- soutenir les filières d'excellence ;
- adapter l'offre de formation aux besoins de notre territoire ;
- soutenir les liens entre Universités et entreprises et puis
- renforcer l'attractivité du pôle nazairien notamment auprès des chercheurs.

On a dressé un bilan en juillet 2021 qui nous a amené à constater qu'il y avait un impact économique et social très fort de la présence de l'Université sur notre territoire et nous avons décidé à l'issue de ce bilan de repartir sur un nouveau contrat d'objectifs, celui qui est en vigueur aujourd'hui et qui date du 11 octobre 2022, nous avons signé une convention d'objectifs partagés pour 2022-2026 dans laquelle la CARENE s'est engagée à soutenir l'Université en fonctionnement à hauteur de 851 000 euros et 400 000 euros en investissement.

Compte tenu des contraintes administratives et financières, on vous propose de faire un avenant sur deux aspects :

- le premier est de revoir comme c'est indiqué dans la délibération les modalités de versement des subventions sans modifier bien sûr les engagements financiers ;
- également, d'ajuster la durée de cette convention, de la prolonger de trois ans, notamment pour faire face à des thèses qui se prolongent au-delà de notre contrat d'objectifs et qui vont permettre justement d'être dans une situation administrative correcte.

C'est juste une délibération, on va dire, d'ajustement technique à la fois sur les modalités de versement des subventions et puis la prolongation de la durée de la convention de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2030. Merci.

David SAMZUN

Est-ce que ça appelle des commentaires ? Non ?

La première délibération est aux voix.

On a Gaëlle BENIZÉ-THUAL et Stéphane CAUCHY qui sont à distance. Il me semble que ces deux personnes ont donné procuration. Bien évidemment, si Stéphane CAUCHY et Gaëlle BENIZÉ-THUAL souhaitent prendre la parole, ils pourront le faire.

Gaëlle BENIZÉ-THUAL a voté et Stéphane CAUCHY, ça fonctionne.

Unanimité de celles et ceux qui pouvaient voter, Mme PRIOU n'a pas participé à l'opération de vote. Je vous en remercie.

*La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité (56 voix pour)
1 élue n'a pas pris part au débat et au vote : Mme Béatrice PRIOU.
Mme Virginie BOUTET CAILLE rejoint la séance.*

Délibération n° 2 concernant Jean-Claude PELLETEUR.

Délibération n° 2 – Développement économique – Compétence création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire – Extension du périmètre – Approbation

Jean-Claude PELLETEUR

Bonjour, mes chers collègues. Le titre de cette délibération est plus long que le corps. Donc, je vais vous la faire courte, si vous en êtes d'accord. Ça concerne des zones d'activités où sur un certain nombre de zones d'activités, il y avait des voies qui étaient communales et comme la loi NOTRe nous le permet, on vous propose de les passer en intercommunales tout simplement. Je crois que tous les maires sont d'accord concernant cette délibération.

Je crois qu'il y a des plans, je ne sais pas si on peut les présenter. Il y a des plans ? C'est dans la délibération ?

David SAMZUN

Elle est en annexe.

Jean-Claude PELLETEUR

Elle est annexée à la délibération, ce sont de petites voies qui longent les zones d'activités.

David SAMZUN

Y a-t-il des remarques ? Des interventions ? Je peux y aller ? Le vote est ouvert.
52 pour, 6 abstentions.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité (52 voix pour, 6 abstentions).

Je vais passer la parole à Marie-Anne HALGAND pour quelques délibérations, de la délibération 3 à la délibération 15.

COMMISSION FINANCES

Délibérations n° 3 à 13

Marie-Anne HALGAND

Ce Conseil communautaire va être consacré au Budget Primitif (BP) de la CARENE 2024. Dans un premier temps, il y a une vue sur la présentation consolidée des budgets 2024, tous budgets confondus. Ensuite, nous nous attarderons sur le Budget principal et nous examinerons les principaux budgets annexes, à savoir les transports, l'assainissement, l'eau, les déchets. Bien évidemment, tant en fonctionnement qu'en investissement, recettes, dépenses. La présentation se terminera par un focus et une description des budgets d'investissement faits par les Vice-présidents en charge des thématiques concernées.

Le maître mot de cette présentation consolidée, que vous voyez à l'écran, serait peut-être accélération, puisque les budgets de la CARENE mobilisent 397 millions d'euros pour la réalisation des actions et projets communautaires. Plus de 202 millions d'euros de crédits sont inscrits en section de fonctionnement et 194 millions d'euros en investissement. Pour mémoire, les budgets 2023 représentaient 315 millions d'euros. Vous pouvez constater le delta, c'est pour ça que je vous parle d'accélération puisqu'il y a un bond. On peut l'expliquer, surtout par rapport au transport. Vous allez voir dans le chapitre transport l'investissement consacré à ce budget.

Budget principal, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 126 millions d'euros. Ça se compose de recettes de fiscalité locale qui représentent 26 % des produits :

- la Cotisation foncière des entreprises (CFE) représente 22 millions d'euros ;
- la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) n'est plus perçue par la CARENE mais compensée au chapitre 73 par une fraction de TVA et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires représente 2,7 millions d'euros ;
- la taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) instaurée en 2022 est estimée à 900 000 euros ;
- le crédit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : 4,4 millions d'euros ;
- la taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom) : 2,2 millions d'euros ;
- 500 000 euros inscrits au titre des rôles complémentaires qu'on a tous les ans.

Les autres impôts et taxes : 49,8 millions d'euros, c'est :

- la fraction de TVA venue compenser la suppression de la taxe professionnelle à hauteur de 19,4 millions d'euros ;
- la fraction de TVA à la compensation de la CVAE : part fixe, 13 millions d'euros et part variable, 1,1 million d'euros ;
- le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) qui est équivalent à 16,2 millions d'euros.

Dotations et compensations, ça représente 28 % des recettes :

- la dotation globale de fonctionnement : 12,4 millions d'euros ;
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : 8,5 millions d'euros ;
- des compensations d'exonérations qui représentent 13,5 millions d'euros sur la CFE et les subventions diverses : zones industrielles bas carbone (ZIBAC), projet culturel de territoire (PCT), Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE) ;

Les produits des services sont estimés à 5,3 millions d'euros et les autres recettes et recettes exceptionnelles à 1,3 million d'euros.

En résumé, les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 6,7 % par rapport au BP 2023, portées par l'augmentation des recettes fiscales, avec notamment l'effet inflation de l'année dernière qui influe sur les bases et sur la TVA instaurée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE. Il y a quand même aussi une part de dynamique économique et sociale du territoire.

Dépenses réelles de fonctionnement : 103,8 millions d'euros.

51 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit 52,4 millions d'euros, sont constituées des reversements aux communes : l'attribution de compensations, la dotation de solidarité communautaire et le fonds de péréquation (FPIC).

Les montants inscrits au titre de l'attribution de compensation s'élèvent à 32,4 millions d'euros, on intègre également les mutualisations entre Saint-Nazaire et la CARENE.

La CARENE poursuit sa politique de solidarité forte vis-à-vis de ses communes membres, avec 17,2 millions d'euros prévus en 2024. Je ne vous rappelle pas l'historique, à savoir les 5 millions d'euros, les 3 millions d'euros, etc.

Le FPIC est estimé à 2,8 millions d'euros.

Les charges de personnel représentent 21 % des dépenses réelles, soit 21,9 millions d'euros. Il y a bien évidemment :

- l'application des mesures décidées par le gouvernement : 800 000 euros ;
- la valeur du point ;
- la revalorisation des grilles des agents de catégories B et C en année pleine et l'augmentation de 5 points d'indice pour tous prévue au 1^{er} janvier 2024 et la prime pouvoir d'achat.

En tenant compte des refacturations des personnels aux communes, au Pôle Métropolitain et aux budgets annexes, des subventions perçues sur certains postes, les charges nettes de personnel corrigées sont estimées à 14,9 millions d'euros en 2024.

Les charges à caractère général s'élèvent à 11,2 millions d'euros, soit 11 % des dépenses réelles. Elles sont en hausse de 6,1 % par rapport à 2023, en raison de l'inflation bien évidemment, la réouverture de la piscine de Donges et la hausse des primes d'assurance, puisque toutes les collectivités sont confrontées à ce problème de prime d'assurance en constante augmentation, voire refus par les assurances d'assurer les collectivités.

En tous les cas, il y a une mission faite par le gouvernement actuel pour travailler sur ce sujet. Je ne sais pas si ça va aboutir à quelque chose, mais pour l'instant, c'est en étude.

Les dépenses d'énergie sont en augmentation et les contrats divers de prestations subissent l'inflation.

Les autres charges de gestion courante, donc 16 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit 16,7 millions d'euros, l'École des beaux-arts. Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est indexé sur l'inflation. Le SDIS, ça fait 219 000 euros de plus par rapport à 2023, ce n'est quand même pas une petite paille. Il y a le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) qui a été voté, qui vient en lieu et place du « Centre Local d'Information » CLIC Pilot'âge, le Territoire Zéro Chômeur et le projet ZIBAC. Les charges financières sont estimées à 1,4 million d'euros, soit 1 % des dépenses et les charges exceptionnelles : 200 000 euros.

En synthèse, les dépenses réelles de fonctionnement seront encore impactées en 2024 par les effets de l'inflation ainsi que par la montée en charge de certains dispositifs.

On va passer maintenant au graphique solde d'épargne. Vous constaterez à travers ce graphique une position satisfaisante de notre épargne brute et nette.

Le budget principal, les dépenses réelles d'investissement se décomposent de la manière suivante :

- le montant des crédits de paiement prévus en 2024 : 73,4 millions d'euros d'investissement ;
- 3,6 millions d'euros sont inscrits au compte 458, construction du site universitaire d'Heinlex ;
- 3,2 millions d'euros dans le cadre des concessions d'aménagement et au budget transition énergétique ;
- le remboursement du capital des emprunts est estimé à 4,7 millions d'euros et des opérations comptables sur crédit de trésorerie à long terme sont inscrites à hauteur de 8,4 millions d'euros.

Les recettes réelles d'investissement, vous avez le détail, à savoir :

- le fonds commun de TVA ;
- les opérations sur crédit de trésorerie ;
- les cessions ;
- l'emprunt d'équilibre.

Répartition de l'encours de dette, donc le capital restant dû est de 49,1 millions d'euros sur le Budget principal, soit une capacité de désendettement de deux ans et deux mois au stade du Budget primitif. Le taux moyen de la dette est actuellement de 2,3 % et sa durée de vie moyenne est de six ans et dix mois.

À noter que la CARENE a souscrit un nouvel emprunt, qui n'a pas été débloqué pour l'instant, de 8 millions, un taux indexé sur le Livret A, +0,8 %, car on a souhaité faire un emprunt à cause des taux qui commençaient à progresser, donc pour éviter justement cette inflation.

On va passer aux budgets annexes. On commence par le **budget de l'eau**.

Le budget de l'eau section fonctionnement : les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 37 millions d'euros.

L'écart par rapport au BP 2023 s'explique par l'inscription de crédits en dépenses et en recettes au titre de la comptabilisation sur le budget eau des recettes d'assainissement, c'est-à-dire que maintenant, nous n'aurons qu'une seule recette, à savoir que vous n'avez qu'une seule facture unique eau et assainissement et ensuite, la recette de l'assainissement sera reversée au budget assainissement.

Les charges à caractère général s'élèvent à 11,4 millions d'euros.

Les dépenses de personnel représentent 13,9 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant de 5,2 millions d'euros.

Les atténuations de produits sont évaluées à 18,8 millions d'euros correspondant au reversement au budget assainissement.

Les charges financières sont stables, la CARENE n'ayant pas eu de recours à l'emprunt en 2023. Les autres charges et charges exceptionnelles s'élèvent à 1,3 million d'euros.

Des crédits pour faire face à d'éventuelles dépenses et imprévues sont inscrits à hauteur de 52 000 euros.

Les recettes réelles s'élèvent à 40,7 millions d'euros. Le montant des recettes des usagers tient compte des produits réalisés en 2023 ainsi que de l'augmentation du prix de l'eau décidée par le Conseil communautaire du 19 décembre dernier. Enfin, il faut tenir compte aussi de ce qu'on appelle « la tarification solidaire » votée en 2023 et mise en place à partir du 1^{er} janvier 2024.

L'épargne brute est ainsi de 3,7 millions d'euros et l'épargne nette de 2,8 millions d'euros.

L'investissement, vous avez les principales opérations prévues en investissement concernant le budget de l'eau. Ces dépenses sont financées par un emprunt d'équilibre à hauteur de 18 millions d'euros en attendant le Compte administratif pour lequel on imputera le report des résultats.

La durée de vie résiduelle de la dette est de onze ans et quatre mois. Le capital restant dû est constitué principalement de prêts à taux zéro de l'Agence de l'eau.

Budget assainissement, section fonctionnement :

- les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 11,4 millions d'euros ;
- les charges à caractère général s'élèvent à 4,9 millions d'euros ;
- les dépenses de personnel représentent environ 37 % des dépenses réelles de fonctionnement pour un montant de 4,2 millions d'euros. Elles comprennent le remboursement au Budget principal des frais de structure, c'est ce que je vous disais ;
- les autres charges et charges exceptionnelles s'élèvent à 1,1 million d'euros : les charges financières : 800 000 euros et sans nouvel emprunt sur le budget en 2023 ;
- les recettes s'élèvent à 16,5 millions d'euros conformément aux réalisations à fin 2023 et le dispositif de tarification solidaire proposé sur la redevance d'assainissement également à compter de 2024 ;
- l'épargne brute est ainsi de 5,1 millions d'euros et l'épargne nette : 3,3 millions d'euros.

La section d'investissement en budget assainissement, les principales opérations ont été vues sur votre délibération.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 est de 22,9 millions d'euros, dont 3 millions d'euros de prêts à taux zéro de l'Agence de l'eau.

Les déchets, section de fonctionnement : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 20,7 millions d'euros en hausse de 6,8 % par rapport à 2023 liées principalement à l'augmentation du traitement des déchets. L'inflation et la hausse de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) : +80 000 euros de prévisions ainsi que la mise en œuvre du nouveau Schéma directeur des collectes et du plan de prévention des déchets.

Les charges de personnel représentent 5,1 millions d'euros, soit 24,7 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 22,3 millions d'euros, soit en hausse de 6,4 %.

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est estimé à 19,1 millions d'euros. Les autres recettes (ventes de matériaux, redevance spéciale) estimées à 3,2 millions d'euros.

Les investissements, vous avez également la vue ainsi que la décomposition qui en est faite sur votre délibération.

L'encours de la dette de budget collecte et traitement des déchets au 1^{er} janvier est de 900 000 euros, il est constitué d'un emprunt à taux fixe de 3,66 %, dont la durée résiduelle est de 13 ans et quatre mois.

L'épargne brute s'élève à 1,6 million d'euros et l'épargne nette à 1,5 million d'euros au stade du BP.

Le budget transport, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 28 millions d'euros :

- les charges à caractère général s'élèvent à 25,2 millions d'euros, elles comprennent principalement les sommes versées à la Société des transports de l'agglomération nazairienne (STRAN) au titre des transports publics, la révision également du contrat STRAN. Par ailleurs, le contrat Vélycéo intègre la poursuite de la montée en charge de la location de vélos et des vélos en libre-service ;
- les charges de personnel sont estimées à 1,5 million d'euros ;
- les charges financières sont estimées à 130 000 euros ;
- 1,5 million d'euros inscrits au titre des autres charges diverses et remboursements de fiscalité et

200 000 euros au titre des dépenses imprévues ;

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 39,4 millions.

Le montant prévisionnel du versement mobilité est évalué à environ 33,2 millions d'euros en lien avec la dynamique des entreprises du territoire.

Les recettes prévisionnelles de billetterie s'élèvent à 3,5 millions d'euros, en hausse de 2,3 % par rapport à 2023 et le produit des locations de vélos : 1,1 million d'euros.

L'épargne brute est de 11,4 millions d'euros et l'épargne nette : 10,5 millions d'euros.

La section d'investissement : 50,6 millions d'euros. Effectivement, on se rend compte que la plus grosse partie est consacrée à héliYce.

Le budget s'équilibre par un emprunt de 39,9 millions d'euros.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier est de 3,3 millions d'euros et sa durée de vie résiduelle est de trois ans et sept mois.

Vous avez les investissements par politique avec un graphique :

- développement économique ;
- habitat et logement ;
- aménagement de l'espace ;
- équipements culturels et sportifs ;
- agglomération numérique ;
- assainissement de l'eau ;
- production et acheminement de l'eau potable ;
- mobilité ;
- transition énergétique ;
- gestion des déchets et projets transversaux.

La première thématique est le développement économique. C'est Jean-Claude PELLETEUR qui s'y colle.

Jean-Claude PELLETEUR

Mes chers collègues, le développement économique est important à Saint-Nazaire, sur le territoire, car nous avons un fort essor. Je vous prie de bien vouloir m'excuser, je vais être un peu long.

En matière de développement économique, le cœur de nos missions concerne d'abord l'aménagement, la commercialisation et l'animation des parcs d'activité économique, on en a parlé tout à l'heure.

Les projets se poursuivront en particulier pour les parcs de Brais et de Six Croix dans un contexte économique très dynamique avec de belles implantations prévues contribuant à la diversification et à la transition de notre économie.

L'offre de villages d'entreprises qui permet d'économiser le foncier économique sera aussi étoffée pour couvrir à terme la totalité des parcs d'activités de la CARENE.

J'en profite pour vous dire que la solution, ce sont les villages d'entreprises, on n'a plus les moyens de permettre à des entrepreneurs d'acheter un terrain, de construire un bâtiment. Malheureusement, on est obligé de passer par des villages d'entreprises, ça a du mal à être compris, mais on est obligé de passer par là.

L'année 2024 sera aussi marquée par une montée en puissance de la Maison de l'entreprise inaugurée en décembre

dernier. Je rappelle que ce projet partenarial porté par la CARENE est innovant et précurseur, car il rassemble en un seul lieu l'ensemble des acteurs qui accompagnent au quotidien les entreprises, quel que soit leur stade de développement, quelqu'un qui innove, qui crée, qui développe, quel que soit le stade, en proposant également les locaux aux tertiaires et artisanaux destinés aux entreprises.

La qualité de l'aménagement intérieur, si vous ne l'avez pas vu, je vous encourage à aller la voir. Unaniment reconnue, sa localisation idéale et la qualité de l'équipe d'animations ont vocation à en faire un lieu vitrine du développement économique du territoire. Je sais que le Président la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Nantes Saint-Nazaire en est jaloux. Elle sera ainsi la maison commune des entrepreneurs pour l'ensemble du bâtiment nazairien et contribuera aux transitions de l'économie locale.

Par ailleurs, conformément à ses engagements, la CARENE contribuera financièrement aux opérations d'investissement du Grand Port maritime dans le cadre du Contrat Plan État-Région. En complément, je souligne que l'année 2024 sera marquée par le lancement et les premières actions opérationnelles de la démarche Zone Industrielle Bas Carbone (ZIBAC) – c'est lundi prochain, le grand lancement – menée conjointement avec la Région, le Grand Port maritime, Estuaire et Sillon, et les industriels qui s'articulent avec la phase 2 du programme « Territoires d'industrie » lancé également cette année.

La CARENE poursuivra également en tant que maître d'ouvrage la réalisation des projets d'infrastructures contribuant au développement économique comme la desserte alternative de la zone d'Altitude à Montoir-de-Bretagne et Trignac. Les actions d'accompagnement des entreprises notamment en matière de maîtrise de l'énergie seront poursuivies ainsi que le soutien des démarches collectives comme la French Tech de Saint-Nazaire La Baule Pornic ou le Blue Lab.

Je précise que la French Tech de Saint-Nazaire La Baule Pornic est la plus grande de France, sachez-le.

Toutes ces actions visent à accompagner les entreprises de notre territoire pour qu'elles puissent se développer et s'adapter aux enjeux de notre époque. Ces actions visent aussi à développer notre attractivité pour des entreprises extérieures à notre territoire. Plusieurs implantations ont été confirmées en 2023 grâce à l'action de la CARENE et de Nantes Saint-Nazaire Développement, en particulier celle de l'entreprise Génération dans le secteur des services, ce qui va permettre de proposer d'ici trois ans 200 emplois et contribuer à diversifier l'économie locale.

Pour le vieux Nazairien que je suis, je vous rappelle ce que nous avait fait espérer à l'époque l'implantation de Techni, qui malheureusement avait été un échec, c'est très vieux, pardon.

L'entreprise Génération est actuellement installée dans des locaux d'entreprise appartenant à la CARENE dans le centre-ville de Saint-Nazaire, ce qui permet un démarrage de l'activité dès novembre 2023 et contribue à dynamiser le centre-ville de Saint-Nazaire et je tiens à souligner, les services de la CARENE sur le développement économique, car on a fait un très gros travail pour que Génération puisse s'installer à Saint-Nazaire.

Je vous remercie.

Marie-Anne HALGAND

Après, je crois que c'est Céline qui parle.

David SAMZUN

Merci. Céline GIRARD-RAFFIN a demandé la parole, vous l'avez.

Céline GIRARD-RAFFIN

Merci. Un petit mot pour le tourisme. Comme chaque année, des crédits seront consacrés à l'entretien des sentiers de randonnée relevant de l'Agglomération. Sur le sentier côtier comme en Brière, ces sentiers de grandes randonnées comme les itinéraires vélo sont l'un des marqueurs forts de notre territoire. Nous sommes très sollicités en matière non

seulement de tourisme, donc pour les visiteurs d'ailleurs, mais également pour nos populations autour des sujets qui traitent de la randonnée, que ce soit à pied ou à vélo.

Je souligne à cet égard le lancement d'un nouvel itinéraire, une nouvelle véloroute, la « Vélidéale » qui sera lancée d'ici 2024 et qui reliera sur près de 650 km Royère-de-Vassivière dans la Creuse à Saint-Nazaire. Articulée autour de quatre Parcs naturels régionaux, elle permettra de découvrir un patrimoine naturel exceptionnel tout au long de l'itinéraire en promouvant un tourisme responsable.

Des dépenses d'entretien et de renouvellements des équipements touristiques, notamment également sur Escal'Atlantic sont aussi prévus puis globalement, le travail de valorisation de la destination touristique se poursuivra sous l'impulsion de Saint-Nazaire Agglomération Tourisme et de ses partenaires, dont l'Office du tourisme de Pornichet et le Parc naturel régional de Brière.

Marie-Anne HALGAND

Je passe la parole à Mathieu.

Mathieu COENT

Bonjour à tous. Concernant les investissements relatifs au commerce, des crédits seront mobilisés à travers deux grands outils : le portage immobilier et le soutien à la rénovation des devantures.

Sur le premier point concernant la concession commerce, elle est confiée à la Société nazairienne de développement (SONADEV) depuis quelques années et vise à assurer un portage immobilier commercial pour le centre-ville de Saint-Nazaire en achetant, rénovant et remettant sur le marché des locaux commerciaux vacants. À ce jour, ce sont près de 25 cellules commerciales qui ont été achetées, puis louées ou revendues par la SONADEV. Cet outil a vocation à être dupliqué dans d'autres communes et j'ai d'ailleurs eu l'occasion d'échanger avec les adjoints et les maires des différentes communes pour présenter la démarche de la concession commerce de proximité et vise à appuyer les projets de dynamisation des communes. La mise en place prévue pour la fin 2024 sera assurée également par la SONADEV.

Sur le second point, sur le dispositif d'aide à la rénovation des devantures commerciales et la mise en accessibilité, c'est un dispositif en place depuis 2015 pour l'ensemble des centres-villes des communes de la CARENE qui s'était d'ailleurs élargi l'année dernière par une délibération, on avait étendu les périmètres, poursuivra son déploiement sur des périmètres géographiques élargis effectivement. Plus de 80 commerces ont été accompagnés depuis 2015 dans toutes les communes de la CARENE.

Enfin, fin 2024, on verra se finaliser la stratégie intercommunale en matière de commerce, qui permettra d'affiner les choix de la CARENE et des communes en matière de commerce dans un contexte de forte évolution sur ce secteur économique.

Béatrice PRIOU

Bonjour à toutes et tous. L'année 2024 verra la poursuite de la dynamique de ces dernières années en matière d'enseignement supérieur et de formation. En effet, après l'ouverture en 2022 du Centre d'Études Supérieures Industrielles (CESI) et de l'École Supérieure des Beaux-Arts de Nantes Métropole (EBANSN), l'année 2023 a été marquée par la livraison du nouveau bâtiment de l'université sur le secteur d'Heinlex sous maîtrise d'ouvrage de la CARENE comportant la nouvelle bibliothèque universitaire.

Fin 2024, la deuxième phase de la modernisation du Campus universitaire d'Heinlex sera livrée, la nouvelle Fab'Academy soutenue par la CARENE sera livrée pour la rentrée 2024. Je vous encourage à aller voir d'ailleurs, les travaux sont assez importants et ça va complètement dans les temps qu'on s'était donnés.

Enfin, les travaux Institut de Formation en Soins Infirmiers et d'Aides-Soignants (IFSI-IFAS) et ceux portés par la

CARENE sur les espaces publics d'Heinlex se poursuivront.

Le Campus du centre-ville poursuivra également son développement avec le démarrage des travaux opérationnels de la nouvelle école d'ingénieur-e-s École polytechnique féminine (EPF) à proximité immédiate de l'EBANSN.

En matière d'emplois et d'insertions professionnelles, 2024 sera marquée – nous l'espérons – par l'aboutissement du projet de « Territoires zéro chômeur de longue durée » sur les quartiers de Méan-Penhoët, Herbins mené notamment en partenariat avec le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et porté également par Saint-Nazaire Agglomération.

La CARENE poursuivra aussi son action volontariste pour lever les freins à l'emploi, notamment en matière de mobilité et développer des clauses d'insertion dans les marchés publics.

D'autres projets se poursuivront, je pense à la démarche « Entreprise Accueillante » qui fédère près de 70 entreprises et au salon de l'orientation et des métiers « Trajectoire » qui aura lieu cette année au mois de novembre.

Enfin, la CARENE approuvera en 2024 sa nouvelle stratégie en matière d'emploi, d'insertion et d'innovation sociale et lance une démarche pour construire une feuille de route de l'économie sociale et solidaire. Je vous remercie.

Hors micro

Franck HERVY

Tout à fait. Merci, Marie-Anne. Concernant les copropriétés, notre politique en faveur des copropriétés ici, la reconstruction avec la réalisation et l'achèvement des travaux des dernières copropriétés lauréates de notre appel à projets. Donc, les premières copropriétés éligibles à l'Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) Action Cœur de ville engagent à leur tour leurs travaux en 2024 et nous avons trois projets à ce jour.

En parallèle, le programme de ravalement des façades de l'avenue de la République avance avec six façades rénovées aujourd'hui et une quinzaine de dossiers qui ont été validés.

Concernant l'amélioration de l'habitat, notre politique en faveur de la rénovation du parc privé et ancien se poursuit, avec cette année l'adaptation de notre organisation interne pour répondre au nouveau cahier des charges de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et qui mettent plus en avant les rénovations globales avec un parcours d'accompagnement plus approfondi des ménages.

Concernant l'accession sociale à la propriété, notre dispositif « les Biens Négociés » - on aura une délibération tout à l'heure – monte en puissance avec notamment plusieurs opérations en bail réel solidaire (BRS) qui seront agréées cette année et ce malgré un contexte difficile. Je pense que tout le monde est au courant de ce contexte.

S'agissant bien sûr du Programme local de l'habitat (PLH), Xavier continuera après, nous avons la Maison de l'habitat qui a démarré cette année avec une livraison théoriquement à l'automne 2025. Donc, nous l'aurons en fil rouge. Merci.

Xavier PERRIN

Sur le PLH, je commence par l'accueil des gens du voyage avec la réalisation de l'aménagement de l'aire d'accueil des groupes accompagnant des personnes hospitalisées. Et puis par ailleurs, nous espérons pouvoir engager les faces préalables à la réalisation d'une aire d'accueil à Saint-André-des-Eaux, c'est déjà entamé, les conversations vont bon train, mais il faut maintenant que cela aboutisse. L'ensemble de ces opérations se font évidemment en cohérence avec le Schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage qui est en cours de réécriture et la copie doit être rendue dans les mois qui viennent.

Sur le locatif social, dans le neuf, nous restons mobilisés. Nous continuons à viser 350 agréments pour l'année 2024, c'est conforme aux objectifs du PLH. Évidemment, dans un contexte du logement – vous le savez – particulièrement

difficile puisque nous avons une part de nos constructions de logements qui se font en VEFA (en vente en état futur d'achèvement), c'est-à-dire que nous achetons à des promoteurs privés des logements après qu'ils aient été contraints à un pourcentage de mixité. Évidemment, quand la promotion immobilière est plantée, les logements sociaux prévus avec ne peuvent pas sortir, mais heureusement, nous sommes dans des postures bien meilleures que d'autres territoires puisque nous connaissons l'importance d'avoir des outils et notre capacité à les conserver. Par conséquent, nous avons – je pense notamment au bailleur Silène – des capacités à construire des logements sociaux en maîtrise d'ouvrage direct, ce qui nous permet de continuer à sortir des opérations et dans un pourcentage à plus de 70 % en maîtrise d'ouvrage.

Concernant le parc existant qui doit pouvoir, lui, durer pour des raisons notamment économiques et environnementales, avoir une seconde vie, nous continuerons le soutien en réhabilitation, mais probablement sera-t-il nécessaire d'adapter nos aides au regard du renchérissement du coût des opérations. Sur le parc privé, nous continuons là aussi de faire preuve de volontarisme pour maintenir le rythme des opérations, notamment dans les zones d'aménagement concerté - habitat, pas de changement de ce côté-là sur l'ambition et le déroulement des projets.

Éric PROVOST

En l'absence de Sylvie CAUCHIE, je veux aussi évoquer quelques sujets qui la concernent directement. Je ne reviens pas sur hÉLYce qui va aussi être abordé par ailleurs, mais c'est vrai que nous avons de grosses opérations d'aménagement d'infrastructure, je pense notamment – et vous l'avez tous très certainement vu – aux travaux de l'avenue de Penhoët en cours de finalisation et qui ont quand même bien marqué le secteur.

On a également tout le travail en cours sur la desserte alternative que Jean-Claude PELLETEUR a évoqué Montoir-de-Bretagne/Trignac, bien sûr au bénéfice des activités économiques, mais aussi au bénéfice des riverains, puisqu'ils vont pouvoir enfin profiter un peu plus de leur quartier. Puis, nous aurons aussi sur Besné par exemple la réalisation d'un giratoire, c'est aussi attendu, notamment sur des problèmes de sécurité et d'accès à la zone artisanale de La Harrois.

Nous avons également la prolongation d'un certain nombre d'opérations d'aménagement que ce soit des zones d'habitat ou des parcs d'activité qui vont se prolonger. On a notamment les ZAC de Québrais et de Kerlédé qui vont être démarrées et concédées en 2024 et également la ZAC des Six Croix II dont la seconde phase va faire l'objet de travaux de viabilisation également en 2024.

Sur le plan de l'environnement, c'est toujours difficile de résumer en quelques lignes le travail des services sur l'ensemble de ces sujets. Mais ce que l'on peut mettre en avant, c'est d'une part l'élaboration de la réflexion sur la proposition d'un « plan marais » qui a vocation – à l'initiative de la CARENE – à proposer, d'améliorer la situation globalement de la zone humide à la fois sur des aspects de court terme, quand on parle de curage et d'entretien du marais en complément de ce que le Syndicat de Bassin Versant du Brivet (SBVB) fait au travers de son contrat eau. Mais aussi de travailler et d'avoir une stratégie sur la trajectoire d'évolution de cette grande zone humide puisque nous devons là aussi préparer l'adaptation de nos usages et du fonctionnement de cette zone humide à ce qui va se passer dans les années qui viennent au regard de l'effet du changement climatique, notamment en termes de gestion hydraulique, mais aussi d'élévation des températures. Donc, ce « plan marais » pourra être finalisé, proposé à notre délibération dans le courant de l'année 2024. En parallèle, même si c'est géré de manière un peu extérieure aujourd'hui et animé par le SBVB, nous aurons aussi la perspective de pouvoir proposer à la signature du Préfet un « règlement d'eau », une nouvelle approche de gestion de l'ensemble des compartiments hydrauliques qui forment les Marais de Brière, de Donges, du Haut-Brivet et de Besné pour que là aussi, on puisse à la fois se rapprocher le plus possible des besoins des différents usages, mais aussi anticiper des évolutions majeures du cycle de l'eau.

On ressent déjà, vous avez bien vu depuis deux ou trois ans à la fois cet effet de sécheresse et de canicule que nous connaissons maintenant l'été et puis des périodes de pluviométrie telles que nous les avons eues à l'automne particulièrement importantes et concentrées sur des périodes très courtes. Le règlement d'eau servira aussi à enclencher, je l'espère, une nouvelle approche et une nouvelle dynamique de l'ensemble des acteurs concernés par ces évolutions.

Nous aurons également une intensification du travail avec les professionnels agricoles, notamment sur la question de la transmission qui, elle aussi, de plus en plus, devient un sujet crucial à la fois pour l'avenir de cette activité économique, mais aussi pour l'avenir de notre territoire et de nos paysages.

Enfin, nous avons engagé une démarche d'élaboration d'une stratégie biodiversité en 2023 et qui là aussi en 2024 devra pouvoir vous être proposée en termes de décision.

Et puis, nous prolongerons un travail que nous avons engagé depuis maintenant plus de deux ans avec Cap Atlantique sur la stratégie de gestion du trait de côte pour faire face à la fois à l'érosion du trait de côte, mais aussi à des évolutions liées à l'élévation du niveau de la mer. On a engagé beaucoup de réflexions et l'année 2024 devra être une année nous permettant de proposer une stratégie à la fois de gestion, mais aussi des plans d'action ciblés, segmentés sur les différents types de côtes que nous avons sur notre littoral et faire en sorte là aussi de protéger au mieux les biens et les personnes.

En attendant que l'État puisse peut-être préciser un peu plus la manière dont il peut et souhaite accompagner les collectivités sur ces sujets-là, nous avons devant nous des enjeux financiers extrêmement importants pour la CARENE, pour les communes. En l'état, ça nous paraît très insuffisant. L'État aujourd'hui n'a pas activé de stratégie de solidarité nationale sur le sujet et ça nous paraît être un déficit très important. Les collectivités ne pourront pas faire face à ces défis-là dans les cinquante années qui viennent, toutes seules, il faut absolument qu'il y ait une mobilisation de l'État, des collectivités, mais aussi peut-être des assurances, il faut qu'on trouve le moyen de faire face à ce grand défi de l'érosion du trait de côte même si là encore, il faut pondérer les propos, nous sommes sur un secteur qui, certes, est concerné, mais qui n'est pas non plus celui que peuvent connaître des secteurs comme le sud-ouest, du côté d'Arcachon ou des côtes plus dunaires qui ont une érosion très forte ou de la Normandie qui fait déjà face sur un certain nombre de secteurs côtiers à des disparitions rapides d'une partie des falaises et avec elles des biens qui y sont installés.

Voilà pour le programme 2024 concernant tout ce qui est lié aux infrastructures, l'aménagement et la biodiversité pour la CARENE.

C'est Jean-Michel qui continue.

Jean-Michel CRAND

OK. Merci, Éric.

En ce qui concerne ma partie, notamment l'action, la stratégie foncière, ça reste au cœur de notre politique publique, notamment sur le logement et bien évidemment sur le renouvellement urbain. Notre budget 2024 conserve une partie d'intervention et de portage en propre par Saint-Nazaire Agglomération, mais vous savez également que la majeure partie de cette action foncière est désormais portée par l'Établissement Public Foncier (EPF) de Loire-Atlantique, dont David et moi-même faisons partie. Grâce aux moyens notamment de la TSE, la Taxe spéciale d'équipement, nous pouvons faire l'achat de cet immobilier notamment et également l'emprunt.

L'EPF est un outil de solidarité entre les territoires. Pour nous, cela se traduit concrètement par des minations foncières particulièrement intéressantes pour la construction notamment de logements sociaux. L'EPF pour l'année 2023 a apporté environ 1,5 million d'euros en ce qui concerne le secteur de la CARENE.

L'activité de l'urbanisme est également très enrichissante puisqu'en fin de cette année, nous verrons l'aboutissement de la modification de droit commun n° 3, on en reparlera tout à l'heure, et de la préparation de la modification n° 4 qui aura trait à l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU de certaines communes qui l'attendent avec impatience.

En juin, nous débattons du Projet d'aménagement stratégique (PAS) au niveau du Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Une nouvelle vision se dessine pour le territoire métropolitain, plus vertueuse, plus sobre, plus résiliente aussi

face aux défis du changement climatique et sans doute plus consciente de l'exigence qui nous est faite pour économiser l'espace, pour maintenir une capacité d'accueil indispensable à la fois pour répondre à nos habitants, à nos jeunes, à nos familles, mais également pour répondre aux nouveaux arrivants et pour répondre aux besoins des entreprises. Ces grands chantiers de planification et des stratégies urbaines sont très largement alimentés et expertisés par l'Agence d'urbanisme de la région nazairienne (ADDRN).

Le soutien financier également apporté par la CARENE s'inscrit dans le cadre d'un programme partenarial global dans lequel les apports de l'agence en matière de réflexion et de visions urbaines sont également tout à fait précieux sur le territoire.

François CHENEAU

Tout d'abord, le budget annexe de l'eau potable. En investissement, en 2024, le projet majeur sera le lancement des travaux de modernisation de l'usine de potabilisation de Campbon, l'usine de Bocquehand. La mise en concurrence des entreprises a lieu en 2023 et aujourd'hui, on est en phase préparatoire pour une première phase de démolition au premier trimestre 2024. La base-vie des agents a été mise en service début février pour une durée de deux ans et en 2024, 8,8 millions d'euros HT ont été budgétisés sur les 16 millions d'euros HT du programme. Le second volet des investissements du budget de l'eau potable porte sur le renouvellement du réseau de distribution en lien avec une démarche de réduction des fuites et des pertes d'eau avec un programme de renouvellement des conduites de distribution pour près de 5 millions d'euros HT.

Le lancement également d'un programme de huit à dix pour le renouvellement des branchements anciens avec une enveloppe financière de 2,5 millions d'euros HT en 2024.

Voilà pour l'eau potable.

Pour l'assainissement des eaux usées :

- le budget annuel d'investissement pour 2024 va se caractériser par une montée en charge opérationnelle qui intègre le renouvellement des membranes d'épuration de la station d'épuration Est de Montoir-de-Bretagne pour 1,2 million d'euros HT ;
- la mise en application du plan d'action du Schéma directeur des eaux usées avec des opérations de contrôle des branchements pour 400 000 euros HT ;
- le lancement des travaux d'un bassin tampon à Villès-Martin à Saint-Nazaire pour 2 millions d'euros HT ;
- la réhabilitation des deux digesteurs de la station d'épuration des Écossières pour 850 000 euros HT ;
- les travaux de renouvellement des conduites gravitaires et des branchements en lien notamment avec le projet héliYce+, 2,3 millions d'euros HT ;
- la poursuite du programme d'extension du réseau d'eaux usées conformément au programme 2018-2024, avec un budget de 2,175 millions d'euros HT.

Voilà pour l'assainissement des eaux usées. Ensuite, le budget général, je rappelle, même si ce n'est pas un budget annexe, il a la compétence des eaux pluviales. Le budget 2024 comprend :

- 1,7 million d'euros TTC de travaux pour le renouvellement des conduites et branchements d'eaux pluviales en lien notamment avec le projet héliYce+ ;
- 2,5 millions d'euros TTC sont fléchés sur des projets structurants comme l'accompagnement de l'aménagement du front de mer de Pornichet en techniques alternatives pour 780 000 euros TTC ;
- l'accompagnement de l'aménagement d'héliYce sur la route de la Côte d'Amour avec une structure réservoir pour 675 000 euros HT
- et je rappelle qu'une ligne budgétaire supplémentaire pour le financement de l'aide à l'acquisition des récupérateurs d'eau de pluie est créée avec un budget alloué 200 000 euros au Budget primitif 2024.

Voilà pour le cycle de l'eau.

Marie-Anne HALGAND

Merci. On pourra passer à la gestion des déchets. Thierry.

Thierry NOGUET

Merci, Marie-Anne. Bonjour à toutes et à tous.

Sur la politique publique de gestion et de valorisation des déchets, les principaux investissements pour la Direction gestion et valorisation des déchets pour l'année 2024 concernent principalement les outils de traitement et les équipements de collecte pour son fonctionnement au quotidien. Les principaux investissements concernant les outils de traitement se répartissent principalement ainsi :

- 750 000 euros pour le remboursement des investissements auprès de Nantes Métropole dans le cadre de la Concession de service public (CSP) de traitement du site d'Arc-en-ciel, à Couëron, à la fois pour l'unité de valorisation énergétique des ordures ménagères et le centre de tri et des collectes sélectives ;
- 500 000 euros d'achat de matériels, dont petits véhicules, matériels informatiques et de matériels pour la gestion des biodéchets, donc les composteurs individuels collectifs et abribacs dans le cadre du schéma directeur des collectes et du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;
- 270 000 euros de travaux sur le parc d'exploitation.

En ce qui concerne les investissements qui concernent les équipements de collecte, ils se répartissent principalement ainsi :

- 840 000 euros pour le renouvellement des véhicules poids lourds de collecte, trois bennes de 26 t ;
- 130 000 euros sur des études concernant le réseau de déchetteries ;
- 320 000 euros pour les matériels de précollecte dont bacs roulants, colonnes aériennes et enterrées.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveront à 20,7 millions d'euros, en hausse de 6,8 % par rapport à 2023 liées principalement à l'augmentation du coût de traitement des déchets, celui-ci est en effet impacté par :

- l'inflation d'une part et par la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), +80 000 euros ;
- la mise en œuvre du nouveau schéma directeur des collectes et du plan de prévention des déchets avec le déploiement des dispositifs de gestion des biodéchets ;
- la communication associée et les renforts humains pour mettre en œuvre ces dispositifs ;
- la forte hausse des révisions des prix de marché de prestations.

J'en ai fini pour ma part. Merci.

Christophe COTTA

Merci. Concernant les mobilités, je ne vais pas vous parler d'héYce et de VélYcéo, car vous êtes incollables sur le projet. Vous rappeler que :

La CARENE accompagne les communes via des fonds de concours pour développer les modes doux dans vos communes, nous poursuivons en 2024.

La CARENE va réaliser en propre du fait de sa compétence des aménagements cyclables actuellement sur Cadréan, deux études encore à mener pour poursuivre des projets d'envergure, c'est toujours la liaison Immaculée/Brais/Saint-André-des-Eaux et puis celle qui concerne via la voie ferrée Montoir-de-Bretagne/Besné/Pontchâteau, les sujets sur lesquels on poursuit les réflexions, elles sont importantes.

La grande nouveauté cependant pour cette année, ce sera une nouvelle enquête sur les mobilités dans le Département. Nous allons y participer étroitement avec Nantes Métropole, la dernière remonte à 2015 et c'est elle qui nous avait permis notamment de fixer les objectifs du Plan de Déplacements Urbains (PDU) voté par la CARENE en 2020. Donc, c'est l'image à l'instant T de ce que sont les mobilités de l'ensemble de nos habitants pour pouvoir à la fois fixer de nouvelles ambitions, mais en même temps regarder si nous avons atteint ou comment nous avons amélioré la situation

par rapport à l'ancien PDU. Ça, c'est une grande enquête mobilité qui sera menée à l'échelle du Département en 2024.

Au titre des aménagements d'espaces publics communautaires, Éric PROVOST l'a évoqué, c'est un sujet qui va nous mobiliser beaucoup, c'est la poursuite du renouvellement du platelage sur le chemin côtier concernant la Commune de Pornichet, mais également la réparation des descentes de plage. Donc, les effets de ces tempêtes qui ont beaucoup endommagé notre littoral et pour lesquels nous allons devoir prendre un certain nombre d'engagements financiers pour pouvoir les réparer.

François CHENEAU

Je vais parler tout d'abord des équipements sportifs qui sont de ma délégation, les loisirs aquatiques.

Je rappelle que pour 2024, nous verrons enfin l'achèvement de l'opération de rénovation et structuration de l'Espace Neptune de Donges qui va parachever le programme de rénovation des piscines de l'agglomération : après l'Aquaparc créé en 2018, la piscine de Saint-André-des-Eaux, celle de la Bouletterie, celle de Montoir-de-Bretagne, la rénovation de Donges marquera l'achèvement de son programme. Il est très attendu par tout le monde. Ce chantier a commencé en septembre 2022. Il a pris du retard pour des raisons diverses. Une des raisons, c'est des reports de travaux de carrelage suite à des surprises de chantier et plus récemment une défaillance d'entreprise. Il a fallu retrouver un nouvel électricien avant la mise en service. La réouverture est prévue au début des vacances scolaires de juillet prochain. Il y aura eu néanmoins avec ces surprises et ces retards des dépenses supplémentaires :

- la mise en conformité des réseaux, notamment du raccordement aux eaux usées des eaux de vidange, +150 000 euros ;
- des matériels, des mobiliers, du jalonnement routier qui n'était pas prévu initialement et puis le lot électricité puisqu'il a fallu trouver un nouveau prestataire, avec une société en accord-cadre, ce qui génère un surcoût de 120 000 euros. Voilà pour l'essentiel.

Ensuite, il y a d'autres travaux de prévus :

- la fin des travaux des locaux du personnel de la piscine de Montoir-de-Bretagne, des locaux de vestiaires et stockage ;
- des études et travaux divers notamment dans les bureaux de l'Aquaparc, les vestiaires à la Bouletterie ;
- des études d'économie d'énergie et des changements d'équipements selon des cycles habituels de renouvellement d'équipements, notamment des filtres, etc.

Voilà pour les loisirs aquatiques et je vais parler à place de Sylvie CAUCHIE des médiathèques, puisque c'est sa délégation, ce sont les équipements culturels.

Dans le cadre de l'opération « Bibliothèque numérique », un budget de 2,153 millions d'euros a été acté sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021-2028. Ce budget englobe des dépenses d'investissement initial :

- 450 000 euros sur 2022-2024 ;
- des dépenses d'investissement récurrentes pour les droits liés à l'hébergement informatique et aux ressources numériques : 175 000 euros par an, soit 875 000 euros jusqu'en 2028 ;
- 828 000 euros restent en prévisionnel pour l'équipement des futures médiathèques, le renouvellement de matériels et les projets émergents comme la circulation des documents, l'extension du service par la mise en place de distributeurs 24 heures sur 24.

Cet investissement a permis en décembre 2023 la mise en place d'un système de gestion des bibliothèques et un site Web mutualisé aux dix communes. Sur la même période, la médiathèque de Saint-Nazaire a renouvelé ses automates de prêt. L'automatisation se poursuivra avec l'ouverture de deux médiathèques à Trignac et Saint-André-des-Eaux.

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) a également pris en charge la gestion des ordinateurs et tablettes mises à disposition du public. À ce jour, chaque médiathèque est dotée de cinq tablettes lui permettant de proposer des

actions et des accès à des contenus en ligne plus facilement qu'avec les matériels mutualisés, moins de logistique. Par exemple, sur l'exposition « Uramado » actuellement.

L'offre de ressources numériques a été mise en place en janvier de cette année, janvier 2024, elle propose des prêts de livres numériques, de la vidéo à la demande, mais également un certain nombre de ressources en accès illimité comme des cours ou la presse en ligne par exemple.

Voilà pour les équipements culturels.

Marie-Anne HALGAND

Nous allons passer à la transition énergétique. Claude.

Claude AUFORT

Bonjour à tous. La CARENE a adopté un Plan Climat-Air-Énergie (PCAET) assez volontariste. Alors, quatre ans après la mise en œuvre, nous constatons qu'au global, les consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre ont tendance à stagner, on n'est pas encore super gagnant. L'atteinte de l'objectif intermédiaire de 2025 est conditionnée à une accélération de la baisse des consommations, il y a une accélération de la décarbonation.

Cette décarbonation aura lieu dans :

- le transport, notamment avec l'électrification des bus, on en a parlé, c'est très important ;
- le secteur économique, avec les grandes entreprises qui sont mobilisées sur ZIBAC, ça a été aussi abordé ;
- le secteur résidentiel dont la part d'émissions de CO₂ reste significative.

On voit bien que ce sont des politiques transversales que chacun a abordées de son côté.

La mise en œuvre d'infrastructures structurantes comme les réseaux de chaleur, les organisations d'autoconsommation collective qui permettent de faire grimper la production d'énergies renouvelables du territoire constitueront un réel levier dans la transition et la baisse d'émissions de CO₂.

Après le réseau de chaleur de Donges, les travaux ont démarré sur Saint-Nazaire pour déployer le réseau de chaleur urbain et industriel dont la délégation de service public doit être approuvée d'ici fin 2024. Ce réseau essentiel sera un pas en avant très significatif pour l'atteinte de nos objectifs carbone, mais sera aussi et c'est très important, un moyen de stabiliser et de fiabiliser un prix de chaleur pour des milliers de ménages, dont les ménages fragiles du parc de logement de Silène. Il y a deux effets importants.

Le bilan à mi-parcours réalisé en 2023 s'est articulé avec la démarche de labélisation « Territoire Engagé Climat-Air-Énergie ». Il m'importe de rappeler ici que notre Agglomération est entrée dans cette labélisation avec trois étoiles – c'est une possibilité de cinq étoiles – d'entrée de jeu, ce qui est particulièrement valorisant et qui témoigne de la pertinence de notre action. On entame ce qui est économie circulaire également dans ce type de labélisation. Le PCAET est un outil d'agrégation et de pilotage de stratégies macro en matière de transition écologique, la Collectivité en est avant tout l'animatrice. Nous engagerons son évaluation cette année pour préparer 2025, lorsqu'il faudra élaborer le prochain PCAET et fixer une nouvelle trajectoire 2050 pour le territoire.

Vous voyez en photo, en plan, la centrale photovoltaïque future de la Menée Lambourg sur Trignac, avec un partenariat Territoire d'énergie 44 maintenant et puis CARENE.

Marie-Anne HALGAND

Le dernier projet, Xavier, c'est l'Agglomération numérique, les projets transversaux.

Xavier PERRIN

Sur l'Agglomération numérique, nous répondons à plusieurs enjeux aujourd'hui essentiels : ceux de la transformation

digitale des services et des pratiques et la prise en compte des nouveaux usages collaboratifs en interne et en externe, tout cela se fait au rythme de l'évolution très sensible désormais de la maturité numérique des agents et de leur niveau d'exigence vis-à-vis des outils informatiques mis à leur disposition et puis en adéquation dans le développement et dans le partage des moyens, avec les attentes sur la qualité de service et la modernité exprimée par les usagers. On a eu tout à l'heure une présentation au sujet des médiathèques et on voit bien à quel point le numérique, aujourd'hui, s'est bien mis au service de ce projet culturel, mais on peut aussi parler des piscines et de la Maison de l'entreprise.

Une feuille de route qui sera faite pour le « Numérique responsable », c'est une obligation réglementaire à horizon 2025, mais dans laquelle l'Agglomération avait déjà commencé à poser certains actes. Il faudra les rassembler pour leur donner une cohérence, un sens qui soit exposable et utile. Nous avons également une stratégie territoriale de la donnée, développement des usages de la donnée par les directions métiers et les communes pour une meilleure efficacité des actions sur le territoire. On voit bien à quel point maintenant dans toutes les politiques publiques, un bon usage de la donnée vient au service de leur pertinence et puis à faciliter le partage et l'enrichissement de l'ensemble de ces données puisque c'est une donnée vivante qu'il faut savoir collecter, utiliser également et protéger.

Quelques opérations concrètes en 2024 : nous allons travailler à une vision géographique en 3D globale du territoire pour nous aider à mieux comprendre les interactions et les enjeux de nos décisions. Nous allons avoir une nouvelle photo aérienne avec l'infrarouge couleur qui pourra encore mieux favoriser l'observation de l'ensemble de notre végétation, avec une prise de vue qui sera faite cet hiver. Et puis, nous allons offrir de nouvelles solutions d'accès aux données. Principalement, l'Intranet communautaire de l'information géographique qui est à disposition de toutes les communes et de tous les agents pour pouvoir mieux travailler.

Marie-Anne HALGAND

L'inventaire qui a été fait, vous explique un peu le montant du Budget primitif CARENE 2024, vous avez la synthèse sur votre écran et dans votre délibération. J'en ai fini, M. le Président.

David SAMZUN

Merci, Madame. Je vous propose d'ouvrir le débat et conformément aux droits, je serai amené à faire voter chaque délibération puisque les votes bloqués ne sont pas autorisés.

Y a-t-il des commentaires sur le budget ? Allez-y, M. CAILLAUD.

Philippe CAILLAUD

Bonjour à tous. On a quand même un gros budget consolidé qui frôle les 400 millions d'euros. Je vais faire une remarque juste sur le budget fonctionnement transport. Il y a deux chiffres qui m'ont interpellé, c'est sur les recettes, il y a des équilibres qui sont un peu bizarres. On a 1,1 million d'euros de recettes liées au vélo et 3,5 millions d'euros à la billetterie. Je ne sais pas, ça m'interroge un petit peu, mais peut-être qu'il n'y a pas lieu d'interroger.

On a une très grande campagne de promotion en ce moment sur la marque Ycéo qui se veut être le résultat de l'addition des activités transport collectif, vélo et stationnement. On peut s'interroger tout de même sur cette grande campagne de promotion pour faire la promotion d'une nouvelle marque alors que l'on sait qu'on va avoir sans doute beaucoup de communications à faire lorsque les prochaines lignes vont arriver en service et le réaménagement du réseau qui en découlera. Je ne sais pas quelle est la justification de cette création d'une marque et donc de dépenses quand même, sans doute pas totalement négligeables, de promotion de cette marque. Je ne sais pas si ce sont les dépenses imprévues de 200 000 euros, je ne pense pas. Voilà mon interrogation. Merci.

David SAMZUN

En clair, vous vous interrogez. C'est bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Je suis embêté, car M. COTTA qui préside la STRAN est sorti vraiment au moment où vous avez esquissé les interrogations de M. CAILLAUD. On va même vous soupçonner que ça soit volontaire. Non, mais je vais passer la parole à Mme HALGAND, on va te faire la synthèse des questions à côté et tu répondras.

Marie-Anne HALGAND

Les questions de M. CAILLAUD qui s'interroge sur le montant de 1,1 million d'euros et de 3,5 millions d'euros par rapport aux recettes et 1,1 million d'euros par rapport au vélo. C'est factuel, apparemment, ce sont les chiffres qui nous ont été donnés. Le compte administratif de la STRAN avait révélé ces chiffres, je ne pense pas qu'il y ait malice ni inversion dans les chiffres.

Par contre, l'interrogation de M. CAILLAUD, maintenant, je ne peux pas y répondre. Je laisse la parole au Président de la STRAN, ça concerne la grande campagne de publicité faite actuellement sur la nouvelle marque : y a-t-il une justification de la création de cette marque et quel est le montant des dépenses ?

M. CAILLAUD, ai-je bien résumé votre question ?

David SAMZUN

Je me permettrais de compléter, y compris sur les chiffres sur la première interrogation de M. CAILLAUD. Il faut admettre une situation, certes, exceptionnelle, particulière, c'est le succès du vélo dans cette ville. Donc, je rappelle encore une fois que c'est par la volonté politique de l'Agglomération et de son opérateur la STRAN qu'il y a ce succès et que ce n'est pas venu tout seul. M. COTTA.

Christophe COTTA

Soyez rassurés, je ne voulais pas fuir la question, au contraire, je trouve intéressant qu'elle soit posée. On a eu l'occasion déjà de le dire, de l'évoquer, ça veut dire qu'il y a encore besoin d'expliquer ces choses-là, c'est naturel. Je vais le faire maintenant.

Pourquoi une nouvelle marque Ycéo ? En effet, depuis de nombreuses années, nous avons au fur et à mesure du temps accumulé un certain nombre de services proposés par la STRAN pour le compte de l'Agglomération, des services accumulés, des noms à chaque fois trouvés pour essayer de trouver, vous savez bien en marketing, des choses qui parlent aux gens et qui leur explique ce que c'est. Cette accumulation est apparue un moment donné dans ce projet héliYce+ que nous menons et je le rappelle, peut-être faut-il le redire, qui ne concerne pas simplement la mise en œuvre d'un bus à haut niveau de service, c'est le cœur du projet, mais il y a des ramifications autour qui sont notamment et ça viendra plus tard la réadaptation du réseau. Des lignes à haut niveau de service passeront demain là où passent aujourd'hui des lignes urbaines classiques. Nous n'allons pas garder les deux, donc on va redéployer des moyens de lignes urbaines sur d'autres espaces qui sont aujourd'hui plus urbanisés qu'ils l'étaient avant et qui ont des besoins nouveaux et ce sera une proposition qui sera faite plus tard. Ce projet héliYce+ est un ensemble de projets à l'intérieur, dont celui de dire qu'à un moment donné, nous avons besoin de remettre au goût du jour ce qu'est un réseau, ce qu'est la manière d'en parler, ce qu'est la manière également de pouvoir y accéder et le fait d'avoir une offre unique à travers Ycéo qui nous permet de rebalayer l'ensemble à la fois des abonnements, pour ne plus avoir des noms qui étaient certes tout à fait en lien avec notre territoire : Matelot, Skyper, ça nous parle. Pour autant, qui est concerné par l'âge, je sais, c'est moins facile de le savoir. Donc, on va faire sans beaucoup d'originalité peut-être le fait de les nommer par l'âge de la personne censée utiliser cet abonnement. Donc, on a les 4-11 ans, etc.

De même, pour un certain nombre de services de bus, qui pouvait dire ici la différence entre le Ty'Bus et le Liberty'bus ? Ce n'est pas facile, car au fil des ans, on a en effet amené ces services et on a trouvé des noms qui nous semblaient intéressants, mais qui aujourd'hui sont un peu abscons. Là aussi, on a repris un nom déjà inscrit dans le paysage des mobilités et de la STRAN, c'est celui d'Ycéo puisque vous aviez aujourd'hui jusqu'au 30 janvier, une carte Ycéo en main quand vous alliez à la STRAN pour avoir un abonnement, pour avoir un accès à un parking, pour avoir une mobilité facilitée, elle s'appelait la carte hYcéo, elle avait un « H » avant le mot « Ycéo ». Nous avons considéré qu'il fallait capitaliser sur les marques qui avaient justement pour le grand public beaucoup de notoriété et à travers une enquête, c'était facile à se rendre compte, nous avons constaté qu'à la fois héliYce et VéliYcéo étaient les deux marques qui étaient le plus connues par nos usagers et certains considérant même d'ailleurs que le réseau de la STRAN était le réseau héliYce, vous voyez, comme quoi l'amalgame se faisait.

On a considéré qu'il y avait un intérêt de garder cette consonance Ycéo avec le « Y » qui rappelle aussi ce qu'était à l'origine notre réseau avec cette branche unique sur Saint-Nazaire, se séparait en deux au niveau de la gare et qui représentait ce Y, c'était de ne pas perdre les gens tout en proposant une offre nouvelle qui passe par de nouveaux noms, par de nouveaux abonnements, par une entrée unique Ycéo et dans les dépenses que nous avons à peu près budgétées à 200 000 euros était, une, envisagée depuis longtemps et elle est dans la feuille de route votée par cette agglomération, qui est la feuille de route de la STRAN numérique, qui était de reprendre de A à Z deux outils totalement obsolètes : le site Internet, car il y avait même plusieurs sites selon le service auquel on voulait accéder, et l'application mobile qui avait l'âge de ses artères. Elle était très bien il y a dix ans, elle était un peu moins efficace aujourd'hui ; beaucoup d'opérations n'étaient pas possibles. D'ailleurs, il fallait ne pas être possesseur d'un iPhone pour y aller, car si on avait un iPhone, on devait aller sur un site Internet. Donc, on était un peu en retard sur l'histoire du numérique, il fallait le remettre au goût du jour, ça coûte de l'argent, ça coûte 200 000 euros, c'était prévu. On en a profité pour faire cette offre unique Ycéo, lui redonner un peu de sens, revaloriser ce que sont les mobilités auprès des usagers pour montrer la modernité de ce que sont les mobilités sur la CARENE. Et on ne pouvait pas le faire au moment où on mettait en place le nouveau service, c'est-à-dire à horizon de l'année fin 2025, car là, nous aurions mélangé les messages et ça aurait été un peu compliqué pour tout le monde. Pour qu'une marque s'installe, il faut le faire dans le temps. Nous avons un an devant nous pour installer cette marque Ycéo, ces outils pour que demain, quand on monte dans un nouveau bus héliYce électrique, que tout ça soit déjà connu par tout le monde et que ce soit le plus facile possible. Voilà toute l'histoire de la marque Ycéo.

David SAMZUN

Avez-vous moins de questions ?

Hors micro

David SAMZUN

Vous avez au moins des réponses, elles ne vous satisfont pas, mais c'est un autre sujet.

D'autres interventions ? Allez-y, M. PERONNO.

Gwénohé PERONNO

Oui, chers collègues. Mesdames et Messieurs les élus, lors du dernier Conseil communautaire, nous avons voté pour la gratuité des composteurs afin de favoriser le tri à la source des biodéchets. C'est très bien, nous l'avons salué. En commission, avant ce Conseil communautaire, nous avons eu une présentation du programme pour mettre en place ce tri à la source au sein de la CARENE, tri qui – je le rappelle – est obligatoire depuis le 1^{er} janvier de cette année. Le plan de déploiement est très intéressant si ce n'est que le nombre de points de collecte nous paraît insuffisant. Quelle sera la répartition sur le territoire ? Pouvons-nous avoir une carte qui nous présente ces points de collecte prévus ? Ça permettra d'affiner éventuellement notre sentiment. De plus, il n'est pas fait mention de bio-seaux gratuits pour les personnes habitant dans des habitats collectifs. Nous assurez-vous que ces habitants seront également équipés ?

Cependant, nous nous étonnons de constater que la mise en place finale n'est prévue qu'en 2026, l'accélération de la mise en place du tri n'est prévue que pour cet automne. Pourquoi tant de retards ? Pourquoi ne pas avoir commencé au moins l'année dernière puisque cela fait maintenant quatre ans que nous savons que ce sera obligatoire ?

Je vous remercie.

David SAMZUN

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas ? M. Thierry NOGUET.

Thierry NOGUET

Merci. Effectivement, on a une réunion la semaine dernière sur ce sujet, il a été présenté un plan de déploiement,

surtout un calendrier par rapport à la distribution des composteurs. Aujourd'hui les points de collecte ou les abribacs sont les points d'apport volontaire pour citoyens qui seront munis de bio-seaux pour aller jeter les biodéchets. Un ensemble de rendez-vous sont programmés avec les maires de chaque commune à partir de maintenant jusqu'à mi-mars pour pouvoir localiser les déploiements de ces abribacs puisqu'on ne peut pas les déployer n'importe comment, il faut qu'il y ait quand même une concertation.

En ce qui concerne les composteurs, on a choisi la gratuité à partir de cette année. Effectivement, le déploiement commence, là, on peut déjà prendre rendez-vous à partir du 19 février sur les communes dont le plan a été présenté en commission consultative la semaine dernière. Je suis comme vous, on aurait pu aller plus vite sauf que, si je refais un peu l'historique, les composteurs collectifs ont déjà été mis en place il y a déjà un certain nombre d'années tant sur Saint-Nazaire que sur Montoir-de-Bretagne où on a participé. Certes, ce n'est pas suffisant, je vous l'accorde, mais il fallait bien tester grandeur nature et aujourd'hui, on a aussi choisi le parti pris de mettre des animateurs du tri pour que ces composteurs soient tout à fait efficaces.

Ce déploiement va se faire dans le temps, pour plusieurs raisons. Déjà, la première, c'est : on a fait un appel d'offres auprès de multiples entreprises puisque des abribacs aujourd'hui restent encore assez nouveaux même si à Nantes, ils ont commencé déjà à déployer depuis quelque temps. On voulait s'assurer de la fiabilité du matériel afin de lever les doutes au niveau des usagers sur notamment l'invasion des mulots et les petites bestioles qu'on n'a pas envie de voir, car reste encore un peu un sujet tabou la collecte des biodéchets. On a pris le parti pris d'attendre pour avoir cette exposition de différents matériels de différentes entreprises. Un appel d'offres – je ne vais pas vous l'apprendre – il faut un petit peu de temps pour que la mise en place se fasse, on n'est pas la seule ville en France, car toutes les villes le déploient, forcément, les entreprises ne sont pas forcément prêtes à nous alimenter. Et puis, on travaille en concertation avec les maires de chaque commune pour l'implantation justement de ces abribacs et puis, forcément, il va falloir aussi faire de la pédagogie.

On avait aussi le choix de distribuer des composteurs dans tous les domiciles, certaines villes ont fait ce choix-là, si bien que quand on regarde après le rétroviseur, la plupart des gens ont laissé leurs composteurs dans leur carton ou dans leur garage. Certes, ça va se déployer sur une plus longue durée, mais au moins, à chaque remise de composteurs, il y aura une mini-formation. Je vous rassure, ça ne va pas durer deux heures, mais au moins de familiariser les gens avec le compost, avec la remise d'un guide et éventuellement un QR code pour avoir une vidéo, pour savoir comment on fait pour composter de manière idéale. Tout cela nécessite du temps, des moyens humains et puis les matériels, pour les commander, il faut aussi un peu de temps.

Je suis d'accord avec vous, on pourrait aller beaucoup plus vite, mais on a fait le choix de prendre notre temps et de déployer progressivement ces composteurs. Il faut savoir quand même que sur la CARENE, 34 % des foyers sont déjà équipés de composteurs distribués par la CARENE sans compter les gens qui ont investi dans leur propre composteur et qui font leur compostage eux-mêmes, car ils ont un jardin ce qui facilite les choses. Effectivement, on pourrait encore aller plus vite, je suis d'accord avec vous, mais je pense qu'il vaut mieux tableur sur la pédagogie et prendre son temps, qu'il y ait un succès avec la concertation avec les maires, car on aurait pu aussi décider arbitrairement, ça a toujours été le cas sur l'Agglomération de discuter avec les gens. Effectivement, on peut trouver que ça ne va pas assez vite. Je fais mon mea culpa, mais on essayera que ça soit vraiment efficace.

Je ne sais pas si j'ai répondu à l'ensemble de vos interrogations. Je ne sais pas si Mme TRICHET-ALLAIRE qui était présente à la commission consultative a bien répercuté les informations. C'est bon alors. Je suis satisfait. Merci.

David SAMZUN

Y a-t-il d'autres interventions sur ce budget d'autour de 400 millions d'euros ? Pas d'autres interventions ?

Je me permets tout simplement une remarque. J'ai entendu des questionnements, des apports d'informations supplémentaires, mais je n'entends pas de critique sur l'ensemble de la proposition exprimée par Marie-Anne HALGAND et l'ensemble des VP porteuses et porteurs de politiques publiques. Je crois qu'on peut s'en réjouir,

je ne suis pas sûr que ça soit le cas dans toutes les agglomérations de notre taille.

On met aux voix ?

Hors micro

David SAMZUN

Il faut voter délibération par délibération, je ne peux pas faire de vote bloqué. On vote la délibération n° 3. Je n'entends pas des critiques, mais je vois des votes contre. Pour être très précis : 1 abstention, 6 votes contre et 51 pour. Le budget est adopté.

Délibération n° 3 – Finances – Budget principal – Adoption du budget 2024

La délibération n° 3 est adoptée à la majorité (51 voix pour, 6 contre, 1 abstention).

Délibération n° 4 – Finances – Budget annexe de l'eau – Adoption du budget 2024

*Le vote est ouvert. Bien sûr, si quelqu'un voulait poser une question, le débat était dans ça.
La délibération n° 4 est adoptée à la majorité (51 voix pour, 6 contre, 1 abstention).*

Délibération n° 5 – Finances – Budget annexe assainissement – Adoption du budget 2024

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité (57 voix pour, 1 abstention).

Délibération n° 6 – Finances – Budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) – Adoption du budget 2024

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité (57 voix pour, 1 abstention).

Délibération n° 7 – Finances – Budget annexe de collecte et traitement des déchets – Adoption du budget 2024

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité (51 voix pour, 7 abstentions).

Délibération n° 8 – Finances – Budget annexe transports et déplacements – Adoption du budget 2024

La délibération n°8 est adoptée à la majorité (51 voix pour, 6 contre, 1 abstention).

Délibération n° 9 – Finances – Budget annexe aménagement – Adoption du budget 2024

La délibération n°9 est adoptée à la majorité (51 voix pour, 6 contre, 1 abstention).

Délibération n° 10 – Finances – Budget annexe immobilier d'entreprises – Adoption du budget 2024

La délibération n°10 est adoptée à la majorité (51 voix pour, 6 contre, 1 abstention).

Délibération n° 11 – Finances – Budget annexe transition énergétique – Adoption du budget 2024

*Sur la transition énergétique, on doit être encore meilleur, puisqu'on fait 57 pour et 1 abstention.
La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité (57 voix pour, 1 abstention).*

Délibération n° 12 – Finances – Budget annexe parc de stationnement – Adoption du budget 2024

La délibération n°12 est adoptée à la majorité (51 voix pour, 6 contre, 1 abstention).

Délibération n° 13 – Finances – Attribution de compensation (AC) – Modification – Approbation

Marie-Anne HALGAND

La délibération 13 concerne le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Par délibération en date du 28 juin 2022, la CARENE s'est dotée de la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire qui était mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2024. Le CIAS remplace l'ancien CLIC Pilot'âge. Donc,

le montant des charges transférées à la CARENE par commune a été arrêté par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) conformément au tableau suivant. Vous avez dû avoir le tableau de la participation des communes sur la base d'un tarif de 2,85 euros sur une population à partir de 60 ans et base Insee 2018. Le montant de l'attribution de compensation 2024 total, vous avez également dû l'avoir dans votre délibération.

J'en ai fini, M. le Président.

David SAMZUN

Y a-t-il des remarques sur cette délibération qui porte le n° 13 ? Y a-t-il des prises de parole ? Je n'en ai pas.

Le vote est ouvert. On a 6 abstentions, 52 pour. Merci.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité (52 voix pour, 6 abstentions).

Délibération n° 14 – Finances – Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Année 2024 – Approbation

Marie-Anne HALGAND

La 14 concerne le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais le taux de la TEOM qui était de 10,8 % en 2019 est passé à 10 %, c'est juste pour qu'on délibère pour le maintenir à 10 %.

David SAMZUN

La stabilité est demandée. Des questions ? Le vote est ouvert. Unanimité.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité (58 voix pour).

Délibération n° 15 – Finances – Vote des taux de cotisation foncière des entreprises, de taxe d'habitation et de foncier non bâti pour 2024 – Approbation

Marie-Anne HALGAND

Chaque année, la CARENE doit voter les taux de taxe d'habitation de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Il vous est également proposé de maintenir les taux de taxes locales de la CARENE pour la cotisation foncière des entreprises et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, à savoir :

- 25,66 % pour le taux de la CFE ;
- 2,82 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il vous est également proposé de renoncer à la possibilité de mettre en réserve la différence de taux constatée, au titre d'une année, entre le taux maximum de CFE de droit commun et le taux de CFE effectivement voté.

David SAMZUN

Ça appelle-t-il des questions ? Je n'en ai pas, le vote est ouvert. Unanimité du Conseil communautaire.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité (58 voix pour).

Mme HALGAND.

Marie-Anne HALGAND

Merci, M. le Président. Je voulais remercier les services de la CARENE qui m'aident chaque semaine pour l'élaboration des budgets et pour la compréhension de celui-ci. Ça fait deux budgets que je passe et j'avais oublié de le faire. Là, je tiens à les remercier personnellement ainsi que le Directeur général des services (DGS) de la CARENE.

David SAMZUN

Merci, mais je crois pouvoir associer l'ensemble des Conseillers communautaires formant ce Conseil pour remercier, d'une part le service financier, son Directeur général des services et l'ensemble des services qui nous accompagnent sur les dix communes. Merci à vous toutes et à vous tous.

On va aller faire un petit tour du côté de la Politique de la Ville, son Contrat de ville et en donnant la parole à Mme Céline GIRARD-RAFFIN.

POLITIQUE DE LA VILLE

Délibération n° 16 – Politique de la Ville – Contrat de ville 2024-2030 – Approbation et autorisation de signature

Céline GIRARD-RAFFIN

Merci, M. le Président. La délibération 16 concerne effectivement la Politique de la Ville, l'approbation et l'autorisation de signature du nouveau Contrat de ville 2024-2030.

Après de nombreux mois de travail, je vous présente enfin le nouveau Contrat de ville 2024-2030 dit « Engagements Quartiers 2030 » copiloté entre l'Agglomération et l'État via ses services de la Préfecture. Contrat de ville coconstruit également avec de nombreux acteurs institutionnels, associatifs et avec des habitants.

Je ne vais pas vous en faire la lecture, le document de 70 pages vous a été remis en annexe. Je vous le recommande tout de même, car il apporte beaucoup d'informations. Je vais donc essayer d'être synthétique.

C'est quoi la Politique de la Ville ? C'est une politique d'équité. La Politique de la Ville est une politique publique nationale qui vise le développement des quartiers concentrant nombre de difficultés de tout ordre : social, d'emploi, de scolarité, d'accès aux droits, d'adaptation au changement. Elle s'attache in fine à réduire les écarts de développement entre les quartiers Politique de la Ville dits « prioritaires » et les autres territoires et à améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers.

Elle mobilise pour cela l'ensemble des politiques de droit commun renforcé par le déploiement de moyens spécifiques d'intervention. C'est une politique partenariale par essence et contractuelle. Le Contrat de ville sert à quoi ? C'est un outil, il formalise le cadre et les objectifs de développement des quartiers prioritaires. Il est copiloté par l'État et les intercommunalités. Ce contrat sert à définir des orientations communes au croisement entre les directives nationales et le contexte spécifique de chaque collectivité. L'État fixe de grands axes, mais les besoins ne sont pas les mêmes pour tous les territoires. Cela se traduit par la mise en œuvre de projets locaux dans les quartiers prioritaires. De multiples acteurs sont associés pour répondre à un problème, transversalité et approche globale d'une problématique font la méthodologie des Contrats de ville. Ce sont de véritables laboratoires d'innovation sociale. Les actions mises en place dans ce contrat n'ont pas vocation à se substituer aux politiques de droit commun.

Institués par la loi Lamy, le 02 février 2014, les précédents Contrats de ville ont été conclus sur la période 2014-2020 puis prorogés pour une durée de trois ans. Ils ont pris fin au 31 décembre 2023. Le gouvernement a donc posé un nouveau cadre « Engagements quartiers 2030 » qui doit répondre à un objectif de simplification de l'action publique en faveur des habitants et de mobilisation des acteurs publics et privés. Le Contrat de ville 2024-2030 se concentre particulièrement sur des enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers et articulés avec les autres stratégies de politiques publiques présentes dans le territoire.

Afin de répondre à ce nouveau cadre, l'État a actualisé la cartographie de la géographie prioritaire fin 2023. Il s'agit de la délimitation du contour des quartiers les plus fragiles dits « quartiers prioritaires ou quartiers Politique de la Ville », cette géographie constitue le territoire couvert par la Politique de la Ville. Pour l'Agglomération nazairienne, les trois quartiers Politique de la Ville du précédent Contrat de ville sont maintenus, à savoir :

- Ville Ouest, il s'agit là des quartiers de la Chesnaie, la Trébale, la Galicheraie, le Pertuischaud, la Bouletterie ou encore la Richarderie ;
- également le Petit caporal et Ile du Pé ;
- un troisième quartier qui concerne Prézégat, Berthauderie et Robespierre.

La notion de quartiers dits de « veille active », mais qui ne bénéficiait d'aucun moyen financier de l'État, n'existe plus dans cette nouvelle géographie prioritaire. Cela concernait pour notre territoire les quartiers d'Avalix, de Méan Penhoët, Bellevue et également Certé. Trois microterritoires, dont les indices de pauvreté sont importants, sont par contre identifiés dans ce nouveau Contrat de ville. Il s'agit des quartiers de Kerlédé, d'Avalix et de Beauregard sur Saint-Nazaire. Ces territoires pourront désormais bénéficier de la Politique de la Ville de manière ponctuelle et résiduelle au regard des besoins ciblés.

Afin d'identifier au mieux les enjeux locaux du Contrat de ville nazairien, l'Agglomération a procédé à l'évaluation du précédent Contrat de ville puis a saisi en lien avec la Préfecture l'opportunité d'être accompagnée pour mener une enquête participative auprès des habitants de ces trois quartiers prioritaires de la Ville. Cette enquête menée d'avril à juillet 2023 a permis de recueillir leurs besoins et attentes pour nourrir les objectifs du nouveau Contrat de ville.

Par ailleurs, afin d'assurer l'articulation avec les enjeux locaux des politiques publiques dites de droit commun, des ateliers de travail ont été menés au sein des services déconcentrés de l'État puis avec l'ensemble des partenaires signataires du contrat-cadre initial. Ce travail a permis de décliner plus concrètement les quatre piliers nationaux avec des objectifs propres à l'Agglomération. Pour le cadre national :

- des quartiers du plein-emploi ;
- des quartiers d'émancipations ;
- des quartiers en transition ;
- des quartiers plus sûrs.

Pour l'Agglomération, trois enjeux majeurs ont été identifiés : la mobilité, l'occupation ou la réappropriation des espaces publics et la toute petite enfance.

Le Contrat de Ville nazairien affirme également comme préalable un principe d'égalité, d'inclusion et de lutte contre les discriminations. Ces objectifs se déclinent encore plus spécifiquement à l'échelle des trois quartiers prioritaires de la Ville.

Pour ce qui concerne Ville Ouest, il a été priorisé :

- l'accès au droit ;
- la lutte contre la précarité et la levée des freins linguistiques et numériques ;
- la prévention et l'animation de l'espace public ;
- l'accompagnement des parents et particulièrement des familles monoparentales avec une attention particulière sur l'enjeu de l'alimentation ;
- la réussite éducative.

Pour ce qui concerne les quartiers du Petit Caporal et de l'Ile du Pé :

- l'appropriation du cadre de vie et du bien vivre ensemble ;
- l'intégration et l'accompagnement des publics allophones et précaires ;
- l'accompagnement à l'emploi ;
- la réussite éducative.

Pour ce qui concerne Prézégat, Berthauderie et Robespierre :

- l'accompagnement à la mobilité et à la découverte de l'environnement proche ;
- la lutte contre l'isolement et l'exclusion ;
- la réduction de la vulnérabilité des travailleurs précaires ;
- la prévention et l'animation de l'espace public.

Afin de détecter de manière fine et régulière les besoins des quartiers Politique de la Ville et de leurs habitants, les partenaires signataires s'engageront à récolter des données, à les diffuser afin qu'elles soient analysées, c'est ce qu'on appelle la Close-Data. Une évaluation à mi-parcours devra être effectuée en 2027 dans l'idée d'adapter là encore les objectifs et les enjeux énoncés.

Enfin, dans le cadre de l'appel à projets, une augmentation est souhaitée du nombre de projets financés en convention pluriannuelle d'objectifs dans le but d'apporter une sécurité et un soutien sur un plus un long terme aux projets déployés.

Du processus d'évaluation à la finalisation du document du Contrat de ville, l'élaboration de ce contrat-cadre a fait l'objet d'échanges stratégiques entre le Sous-préfet en charge de la Politique de la ville, moi-même, élus de l'Agglomération et les élus de la Ville de Saint-Nazaire afin d'orienter et d'alimenter le travail technique des services de la Préfecture et de la Collectivité.

Ce copilotage effectif a pu s'appuyer sur une ingénierie territoriale volontariste qui a permis de mobiliser largement les partenaires et les habitants dans ce processus d'évaluation et de saisir les opportunités d'accompagnement qui se présentaient.

Je tiens d'ailleurs à saluer moi aussi ici particulièrement le travail remarquable de nos agents du service Vie des quartiers Contrat de ville de l'Agglomération. Le timing était très contraint, mais le travail a été rondement mené. Merci à eux.

Réduire les inégalités sociales et territoriales de l'Agglomération nazairienne, voilà l'objectif du Contrat de ville 2024-2030.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- approuver le Contrat de ville 2024-2030 ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer le présent contrat et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de celui-ci.

David SAMZUN

Merci, Madame. Sur ce Contrat de ville, est-ce que ça amène des questions ou des remarques ou des critiques ? Il n'y en a pas ? Merci pour cette présentation.

Le vote est ouvert. Unanimité. Je vous remercie.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité (58 voix pour).

La suivante. Franck HERVY pour la 17.

COMMISSION HABITAT ET LOGEMENT

Délibération n° 17 – Habitat logement – Convention Régionale d'attribution des aides « SARE » et « Plateforme de rénovation énergétique » à la CARENE pour sa plateforme de rénovation énergétique – Avenant n° 3 – Approbation et autorisation de signature

Franck HERVY

La délibération 17, c'est la Convention Régionale d'attribution des aides « SARE », c'est l'avenant n° 3 et l'approbation de la signature.

Par convention en date du 18 juin 2021, la CARENE a contractualisé avec la Région des Pays de la Loire le plan de financement triennal permettant de soutenir la mise en œuvre de sa Plateforme territoriale de la rénovation (PTRE) à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Pour rappel, cette plateforme intégrée à notre dispositif « ECORENOVE » permet d'apporter information, conseil et accompagnement dans les travaux des ménages qui ne relèvent pas des plafonds de l'ANAH. La Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 17 novembre 2023 a validé la prolongation du programme « SARE ».

Le plan de financement prévisionnel établi en fonction des objectifs de la plateforme prévoit un financement État-Région de 600 351 euros pour la durée du programme avec un autofinancement de Saint-Nazaire Agglomération à hauteur de 231 803 euros.

Il convient donc de régulariser cette prolongation jusqu'au 31 décembre 2024 par voie d'avenant.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 3 de la Convention Régionale ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant.

Merci.

David SAMZUN

Sur cet avenant, y a-t-il des questions ? Je n'en ai pas, le vote est ouvert. Unanimité. Je vous remercie.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité (58 voix pour).

Délibération n° 18 – Habitat et logement – Accession abordable à la propriété – Construction neuve – Opération Les Jardins d'Épona à Pornichet – Convention financière avec MFLA GHT – Approbation et autorisation de signature

Franck HERVY

Nous avons l'habitude de passer ce genre de délibération en Bureau communautaire, mais comme le montant de la subvention est au-dessus des 150 000 euros, on la passe en Conseil communautaire. Donc, accession abordable, bail réel solidaire (BRS), c'est un beau projet sur Pornichet. C'est l'opération Les Jardins d'Épona à Pornichet, la slide vous présente le projet. Ce n'est pas la mer derrière, je vous rassure. Normalement, on doit être en face de l'hippodrome.

Au titre de notre dispositif d'accession abordable à la propriété, « les Biens Négociés », la coopérative habitation à loyer modéré Maison Familiale de Loire-Atlantique (HLM MFLA-GHT) nous sollicite pour une opération située boulevard de Saint-Nazaire à Pornichet et l'attribution d'une aide financière permettant aux ménages cibles du dispositif de

bénéficier des prix garantis.

Les caractéristiques de l'opération. Je rappelle qu'il s'agit d'une opération en BRS. Elle est constituée d'un immeuble de 27 appartements qui se répartissent entre :

- dix T2 ;
- huit T3 ;
- six T4 ;
- trois T5.

Dans un contexte économique contraint par des coûts de construction élevés, l'opérateur a fait valoir les difficultés rencontrées pour obtenir son équilibre d'opérations. Nous en parlons tout à l'heure quand on vous a présenté le budget.

Il a donc été accepté de porter la subvention au maximum de ce que nous avons approuvé, à savoir 13 000 euros par logement.

Notre rapport prévisionnel au titre de la Politique d'accès abordable de Saint-Nazaire Agglomération est de 351 000 euros sous la forme d'une subvention à l'investissement amortissable.

Cette opération a fait l'objet d'un agrément du conseil d'administration de l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) en date du 27 septembre 2023 avec, pour objectif, de lancer la commercialisation des 27 logements collectifs en BRS au premier trimestre 2024.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- approuver la convention financière relative à l'opération « Les Jardins d'Épona » à Pornichet ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ;
- accorder la subvention sollicitée par MFLA-GHT à hauteur de 351 000 euros.

Voilà, M. le Président, pour ce projet sur Pornichet.

David SAMZUN

Merci. Y a-t-il des prises de parole sur cette opération ? Je n'en ai pas. M. le Maire de Pornichet.

Jean-Claude PELLETEUR

Juste un petit commentaire. Il est difficile d'expliquer à tout le monde qu'il faut absolument que les jeunes ménages puissent accéder à la propriété à Pornichet. Le BRS, on y tient beaucoup depuis des années, ce n'est pas la première réalisation. Celle-là a une importance, 27 appartements, regardez les prix, c'est vraiment exceptionnel concernant Pornichet. Autrement, c'est quasiment inatteignable même pour un couple travaillant à deux. Là, ça va être le cas et je m'en réjouis.

David SAMZUN

Merci. Il y a M. CAILLAUD qui veut prendre la parole.

Philippe CAILLAUD

Je rebondis sur la remarque de M. PELLETEUR. Il faut effectivement avoir des logements accessibles à la population, quelque part, mais pouvez-vous préciser quand même la tranche maximum de revenu pour ces logements, car cela m'interroge aussi ? On en a parlé durant la commission.

David SAMZUN

Je n'ai pas les barèmes en tête précisément. Franck, tu les as ou pas ?

Hors micro

Franck HERVY

Nous en avons parlé et ça avait été un débat quand nous avons passé ça en commission il y a 15 jours. Je prends le prêt locatif social (PLS) et aujourd'hui, ce qui est acté :

- pour une personne, c'est un revenu de 29 435 euros ;
- pour deux personnes : 39 309 euros ;
- pour trois personnes : 47 271 euros ;
- pour quatre personnes : 57 069 euros ;
- pour cinq personnes : 67 133 euros.

C'est le revenu annuel pour pouvoir bénéficier justement d'un logement en BRS ou en Prêt Social Location Accession (PSLA). Voilà pour les barèmes.

David SAMZUN

Ça répond à votre question ?

Philippe CAILLAUD

Oui, ça répond à ma question. Effectivement, nous avons un coût de construction très élevé et même par ce dispositif, en fait, il n'est accessible qu'à des catégories relativement bien installées. C'était le sens de ma remarque.

David SAMZUN

Attention, ce n'est pas du locatif, c'est de l'accession.

Franck HERVY

Nous sommes sur de l'accession, ce ne sont pas des barèmes pour avoir accès à un logement social. On est bien d'accord.

David SAMZUN

Ce qui est sûr, c'est que ça fait partie, j'ai envie de dire, de l'offre d'un parcours résidentiel et c'est de permettre à des hommes des femmes qui souhaitent accéder à la propriété qui sont souvent, on peut se le dire, sans caricaturé dans le logement social et qui parce que la vie, évolution professionnelle, que sais-je, source d'enrichissement dû à la vie aussi, je pense bien sûr à l'héritage, à un moment donné se disent : « Je peux y aller, mais je suis limite pour aller sur le marché privé classique ». Cela permet de construire un parcours résidentiel et aussi de libérer du logement dans le parc social. C'est là où il y a, je crois, une cohérence et j'ai eu l'occasion de le dire, j'en veux au gouvernement qui cherche à détricoter pour rentrer. Mais à partir du moment où l'on conserve, ce qui est le cas dans l'Agglomération nazairienne, puisque nous avons voté un PLH à l'unanimité partageant la production du logement social. Pour faire simple, le logement HLM et que derrière, nous venions compléter avec ces parcours résidentiels, ça me va parfaitement bien.

Par contre, je l'ai dit et je le redis ici, celles et ceux qui voudraient par ce biais-là abandonner la production du logement à loyer modéré, là, c'est une autre histoire que je ne partage pas. Car c'est sûr que lorsque vous regardez des biens sur des communes, notamment de bord de mer, y compris Saint-Nazaire je dois vous dire, j'observe le marché immobilier, il y a bien sûr les services qui m'alimentent, mais je fais Leboncoin de temps en temps au moins une fois par semaine, de voir un bien face à la mer à Saint-Nazaire qui a moins de 80 m² de mémoire dont le m² est à plus de 10 000 euros, on voit bien quel type de population nous touchons tant par la taille, mais bien évidemment et avant toute chose par son prix. Donc, ces parcours résidentiels ne se décrètent pas, ça se construit.

Vous m'avez toujours entendu dire que la mixité sociale, il y en a plein qui font de grands discours, ne peut se construire que par l'acte de construire et par les politiques d'urbanisme.

On y va ? Le vote est ouvert. Unanimité. Je vous remercie.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité (58 voix pour).

Délibération n° 19 – Dénomination et désignation de représentants de la CARENE au sein du conseil d'administration de l'OPH Silène – Approbation

David SAMZUN

La suivante. Je conserve la parole, puisqu'il s'agit de la dénomination et la désignation des représentants de la CARENE au sein du conseil d'administration de l'Office HLM Silène. Vous avez d'ailleurs sur la délibération, il est toujours bon de regarder la composition de cette commission d'attribution. On a une démission d'administrateur représentant la Communauté d'Agglomération ayant la qualité de dite « personnes qualifiées » et un administrateur représentant les associations d'insertions ayant la qualité de personnes qualifiées là aussi. Il nous faut les remplacer.

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner deux nouveaux administrateurs ayant cette qualité des personnes qualifiées représentant, pour l'un, la Communauté d'Agglomération, pour le second, les associations d'insertion. Ils siégeront au conseil d'administration de l'Office HLM Silène.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : « *Le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir désigner :

- M. Didier RIALLAND, en tant que personne qualifiée en remplacement de M. Jacques LE THILY que je remercie, moi-même ayant présidé longtemps Silène et j'ai toujours connu Jacques extrêmement investi sur son travail, y compris à la commission en tant que Vice-président et je tiens à l'en remercier ;
- Mme Valérie GAUTHIER, en tant que représentante des associations d'insertion en remplacement de M. VERCOUTERE qui fait partie aussi des hommes extrêmement investis, certes, dans le milieu associatif d'insertion, mais aussi auprès du logement avec qui j'ai toujours extrêmement bien travaillé.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Y a-t-il des volontés de voter à bulletin secret ? Non. Le vote est ouvert. Je vous en remercie. On a 51 pour, 6 contre et 1 abstention. Je vous remercie.

La délibération n° 19 est adoptée à la majorité (51 voix pour, 6 contre, 1 abstention).

C'est Mme Céline PAILLARD qui va prendre la présidence de cette séance pour la délibération suivante, puisque moi-même, M. PELLETEUR, AUFORT, CHÉNEAU, NOGUET, HALGAND, COENT, CRAND, HERVY, CAUCHIE Sylvie, PRIOU, COTTA, PERRIN, PROVOST, GIRARD-RAFFIN ne prenons pas part au vote et quittons la salle.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET AMÉNAGEMENT DURABLE

Mme Céline PAILLARD prend la présidence de la séance.

Délibération n° 20 – Agence d'urbanisme de la Région de Saint-Nazaire (ADDRN) – Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2024 – Approbation et autorisation de signature

Céline PAILLARD

Cette délibération concernant l'Agence d'urbanisme de la Région nazairienne, la Convention annuelle d'objectifs et de moyens. Comme chaque année, le Conseil communautaire délibère sur le financement de l'Agence d'urbanisme de la Région de Saint-Nazaire (ADDRN). Le soutien apporté par la CARENE s'inscrit dans le cadre d'un programme

partenarial global décliné actuellement entre l'agence et ses membres.

En 2024, il est donc proposé de conclure une nouvelle convention d'objectifs et de moyens d'une durée d'un an, la subvention globale versée à l'ADDRN est de 1 385 741 euros. Cette subvention se décline de la manière suivante :

- une subvention de 610 991 euros ayant pour objet le fonctionnement global de l'association ;
- une subvention d'investissement pour un montant de 670 500 euros au titre du financement de diverses opérations, notamment d'identification des gisements fonciers Saint-Nazaire Agglomération ;
- l'Observatoire des charges foncières et développement d'outils d'analyse financière ;
- l'engagement d'un diagnostic sur les règlements de publicité ;
- l'intensification et requalification des zones pavillonnaires ;
- l'élaboration d'une charte pour les Communes de Trignac, Donges, Montoir-de-Bretagne et Saint-André-des-Eaux et l'accompagnement de l'urbanisme négocié ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage de projet urbain de l'Agglomération ;
- recherche, développement et innovation donc l'engagement d'une démarche d'identification des espaces à renaturer en lien avec les zones humides et la définition du coefficient de biotope.
- Enfin, une subvention de 104 250 euros au titre des études transport.

Il vous est donc demandé :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant global de 1 385 741 euros au titre de 2024.

Y a-t-il des questions, des interrogations, des demandes d'intervention ? Que je ne vois pas. Il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Tous les gens qui peuvent voter ont-ils voté ? On a 32 votes pour et 6 abstentions.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité (32 voix pour, 6 abstentions)

20 élus n'ont pas pris part au débat et au vote : M. David SAMZUN, M. Jean-Claude PELLETEUR, M. Claude AUFORT, M. François CHÉNEAU, M. Thierry NOGUET, Mme Marie-Anne HALGAND, M. Mathieu COENT, M. Jean-Michel CRAND, M. Franck HERVY, Mme Sylvie CAUCHIE, Mme Béatrice PRIOU, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Éric PROVOST, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, Mme Lydia MEIGNEN (pouvoir à M. Crand), M. Jean-Luc SECHET (pouvoir à M. Perrin), M. Alain GEFFROY (pouvoir à M. Cotta), M. Rémi RAHER (pouvoir à M. Pelleteur), Mme Maribel LETANG MARTIN (pouvoir à Mme Girard Raffin)

David SAMZUN reprend la présidence de la séance.

David SAMZUN

Sur la délibération 21, vous allez pouvoir rester dans la salle, mais Claude AUFORT et Marie-Anne HALGAND ne prennent pas part au vote ni au débat et c'est Éric PROVOST qui nous la présente.

Délibération n° 21 – Plan Climat Air Énergie Territorial – Convention de mise à disposition du service « Conseil en énergie partagé » pour les communes, à conclure entre la CARENE et TE44 – Approbation et autorisation de signature

Éric PROVOST

Délibération n° 21, le Plan Climat Air Énergie Territorial avec la Convention que nous avons sur le « Conseil en énergie partagé » avec Territoire d'énergie 44.

Cette délibération concerne le renouvellement de la convention que nous avons signée avec le Syndicat de l'énergie TE44 pour la mise à disposition du service « Conseil en énergie partagé » auprès de neuf communes de l'Agglomération puisque Saint-Nazaire a sa propre mission en régie. Après concertation auprès des agents, des élus concernés des communes en 2023, le souhait était unanime de renouveler cette convention pour une durée de trois

ans. Donc, cet accompagnement qui nous fait bénéficier l'expertise du Conseiller est satisfaisant.

Le coût de la mission a été également revu et redéfini dans la convention que vous avez en annexe. La participation communale reste à 0,50 euros par habitant et c'est la CARENE qui prend en charge le surcoût et la différence pour le compte des communes.

David SAMZUN

Merci. Ça appelle-t-il des commentaires ? Non ? Le vote est ouvert sur la délibération 21.

Mme Marie-Anne HALGAND et Claude AUFORT qui ne votent pas.

Deux personnes qui n'ont pas pris part au vote conformément aux droits, 56 pour. Je vous remercie.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité (56 voix pour)

2 élus n'ont pas pris part au débat et au vote : Mme Marie-Anne HALGAND, M. Claude AUFORT.

M. AUFORT, vous allez pouvoir présenter la 22.

Mme Gaelle BENIZE THUAL quitte la séance et donne pouvoir à M. Philippe CAILLAUD.

Délibération n° 22 – Production énergies renouvelables – Proposition d'organisation administrative et financière des projets photovoltaïques en autoconsommation collective – Approbation

Claude AUFORT

À propos de la production d'énergies renouvelables, c'est une délibération qui porte sur l'organisation des projets photovoltaïques impliquant le patrimoine de la Ville de Saint-Nazaire et de la CARENE, Saint-Nazaire Agglomération notamment.

C'est une délibération assez technique et administrative. On aurait pu passer à côté, mais ça permet un nouveau pas dans les stratégies de transition énergétique et la progression de l'électricité renouvelable dans nos mix énergétiques.

En effet, les collectivités par leur engagement, par leur volontarisme d'investissement, prennent aujourd'hui une part non négligeable dans la production d'énergies renouvelables. Là, nous parlons de moyens. Par cette délibération, nous nous lançons dans une coopération entre la Ville de Saint-Nazaire dans l'autoconsommation collective de l'énergie qui sera produite par la centrale sur ombrières du centre logistique de la Ville de Saint-Nazaire à Coulvé. C'est une centrale qui produira 140 kWc, ce qui n'est pas mal.

Pour ce faire, il faut mettre en œuvre une organisation administrative, c'est-à-dire qu'il faut donner mandat à la Ville de Saint-Nazaire pour être le référent technique et administratif avec le gestionnaire de réseau. Ensuite, on aura une organisation financière, il nous faut définir les flux financiers entre les budgets investisseurs, budget annexe énergie et les budgets principaux, les budgets de fonctionnement dans un objectif d'amortissement des investissements et en bénéficiant de tarifs de fourniture d'électricité à haute valeur environnementale, donc avantageux.

Ce que je vous demande, c'est :

- d'approuver la désignation de la Ville de Saint-Nazaire comme personne morale organisatrice des opérations d'autoconsommation collective impliquant également le patrimoine de la CARENE ;
- d'approuver le versement par le budget principal au budget annexe production et vente d'énergie d'une redevance forfaitaire semestrielle, fixée par modélisation des consommations moyennes par compteur ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voilà ce qu'il en est de la délibération que je devais présenter.

David SAMZUN

Merci, M. AUFORT.

Sarah TRICHET-ALLAIRE.

Sarah TRICHET-ALLAIRE

Merci. Chers collègues, l'énergie est un enjeu majeur de notre siècle, la production décarbonée d'énergie est nécessaire pour limiter au maximum le réchauffement climatique qui risque de rendre notre planète invivable à certains endroits pour les êtres humains. Nous constatons d'ailleurs que les multinationales et les géants du numérique y investissent massivement partout dans le monde, preuve de la stratégie. Nous saluons la démarche d'autoconsommation collective d'électricité qui est un axe essentiel de la transition énergétique. Mais même si une transition est nécessaire, ne nous laissons pas tromper par ce mot. Nous n'arriverons pas à diminuer nos émissions de gaz à effet de serre simplement en remplaçant une énergie par une autre, c'est une transition de notre société qu'il faudrait réaliser avec un plan fort de sobriété énergétique. Pour accompagner cet effort, l'Agglomération a-t-elle prévu des études de faisabilité pour une régie locale d'électricité renouvelable ?

La CARENE avait mis en place une régie de l'eau depuis le début, avant même son existence, puisque la régie publique date de l'année 1900. Nous pouvons en être fiers. Nous avons pu constater les dérives lorsque la gestion de l'eau a été déléguée au privé. La production locale d'électricité est un nouvel enjeu, comme pour l'eau, nous pensons qu'une régie locale nous préservera de la marchandisation de nos ressources.

Je vous remercie.

Claude AUFORT

Je n'ai pas la réponse quant à la régie locale ou pas locale, mais on a voté pour que la CARENE soit en capacité d'autoproduction, c'est-à-dire qu'elle peut produire et revendre. Je ne sais pas administrativement quelle est la différence entre régies locales et ce qu'on a voté pour que la CARENE puisse produire, revendre, s'engager, etc. Je ne crois pas que ça soit une régie.

David SAMZUN

Je me permets de compléter. Mais, un, ce n'est pas une régie comme l'eau où là, on a la responsabilité de A à Z entre le moment où on va la pomper et le moment où nous la distribuons, y compris jusqu'à sa tarification, à son traitement, bref, à son acheminement. L'électricité, je ne comprends pas ce que vient d'évoquer Claude, il faut aussi préciser les choses. On n'est pas dans une autosuffisance de l'ensemble des besoins électriques, il faut être très clair. Il ne faut pas raconter de bobards. Qu'on s'est doté de cette capacité, y compris à produire, à en vendre, OK, entendu, je l'ai évoqué hors de cette séance puisque nous étions virés pour cause de droit, mais Saint-Joachim – et la presse en parlait ce matin – met des ombrières sur le cimetière, etc. Qu'on puisse vendre cette électricité, c'est parfait derrière, mais on ne sera jamais en autosuffisance. Au moment où on parle, au regard des besoins, l'autosuffisance du bassin de vie, y compris du bassin industriel, nous n'y répondons pas, ça, c'est sûr. Donc, on ne sera pas en régie.

Voulez-vous prendre la parole, M. NICOSIA ?

Michaël NICOSIA

C'est juste pour répondre à Mme TRICHET ALLAIRE. On ne parle pas de régie, je crois qu'on parle de communauté énergétique, il me semble et que ça peut prendre diverses formes, notamment en associant les citoyens, ça se pratique. Des particuliers peuvent participer, y compris en alimentant un réseau, une communauté énergétique par leurs propres panneaux solaires, ensuite, ça peut être redistribué aussi au sein de ce réseau. C'est vrai qu'effectivement, la question de la manière dont on produit collectivement l'énergie renouvelable est intéressante, car il y a plein d'innovations et je crois que l'Agglomération peut aussi être fer-de-lance dans ce domaine.

Claude AUFORT

Oui, ce sont des sujets qui me passionnent. Il y a environ quatre ans, je crois, on avait accompagné « Toits au Soleil » sur le démarrage. Ça, c'est un volet de la participation citoyenne. Là, c'était leur permettre de s'insérer dans les réseaux départementaux et régionaux en lien avec Enercoop, CoWatt, etc., pour qu'ils puissent développer. On l'a d'ailleurs expérimenté sur Emmaüs, sur un projet depuis longtemps sur Trignac et puis il y a quelques problèmes techniques qui font que ça ne sort pas aussi vite qu'on aurait voulu, mais il y a cette possibilité.

Je crois que la question de l'énergie, pour répondre à la question, c'est la multiplicité des réponses qui est importante et intéressante. Je crois qu'on ne peut pas être sûr, je ne sais pas, EDF, une chose qui se fait pour tout le monde, ça ne peut pas marcher comme ça. Du coup, on a vu les citoyens par exemple, pour la centrale photovoltaïque de La Menée Lambourg, j'ai personnellement beaucoup insisté pour qu'il y ait 20 % qui soient sur la participation citoyenne. Il y a Territoire d'énergie 44, il y a la CARENE et il y a une partie d'investissement citoyen dedans et on verra bien jusqu'où on peut aller. Est-ce qu'on atteindra les 20 % ? On ne le sait pas, mais c'est vrai que c'est intéressant d'associer les citoyens.

Dans ce modèle qui est là, c'est encore une avancée, c'est pour ça que je parlais d'un pas. C'est encore un pas de plus, puisqu'on est avec différentes entités administratives qui se mettent ensemble pour produire de l'électricité. Demain, on développera d'autres possibilités entre puissances publiques, collectivités locales, peut-être privées, dans le travail qu'on fait avec les entreprises, on pourra aussi développer ce genre de chose. On a ce qui est développé par Saint-Joachim, par une seule commune aussi et c'est cette multiplicité, il y a encore des possibilités, avec quelques menaces puisqu'on apprenait là que l'État mettait quelques freins sur un certain nombre de participations par rapport à des engagements que nous tenons sur une participation suffisante, 15 %, comment ils veulent le baisser à 5 %. Il y a des choses comme ça qui des fois sont un peu incompréhensibles au niveau de l'État, mais je crois que les collectivités et particulièrement celle-ci, je connais moins les autres, on est vraiment déterminé à regarder l'ensemble du spectre possible pour développer les énergies renouvelables sans oublier – ça ressort dans tous les scénarios – la question de la sobriété. Sans l'oublier, il faut qu'on la travaille, c'est pour ça qu'on travaille sur l'économie circulaire également. Donc, c'est une des réponses, du côté de la sobriété, il y a beaucoup à faire aussi de ce côté-là.

David SAMZUN

Merci pour ces échanges. Le vote est ouvert sur la délibération 22. Unanimité. Je vous remercie.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité (58 voix pour).

Je vais passer la parole à Jean-Michel CRAND.

Mme Stéphanie LIPREAU quitte la séance et donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC.

Délibération n° 23 – Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Procédure de modification de droit commun n° 3 – Bilan de la concertation préalable – Approbation

Jean-Michel CRAND

Il s'agit de la délibération de la modification de droit commun n° 3 du PLUi et là, c'est le bilan de la concertation préalable. Un petit rappel, nous avons pris l'engagement en juin 2023 d'engager cette procédure de modification et comme c'est une modification, engendre à peu près 18 mois entre l'enclenchement et l'approbation. Là, c'est le bilan intermédiaire, autrement dit, le résultat de la concertation.

Cette délibération tire le bilan de la concertation préalable de la modification n° 3 du PLUi, celle-ci s'est déroulée sur une période d'un mois, du 27 novembre au 29 décembre 2023 conformément aux modalités retenues. Une trentaine de personnes ont consulté le dossier mis à disposition sur Internet, onze observations ont été formulées, six sont relatives à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) près de l'étang sur Pornichet, une émane du

ministère des Armées qui demande un assouplissement des règlements pour permettre le projet d'extension du Sémaphore à Saint-Nazaire, une a été inscrite également par l'APEP, Association Pornichet Environnement Patrimoine, qui s'interroge sur les OAP et les projets de Pornichet et trois personnes demandent que leur parcelle soit rendue constructible.

Les réponses suivantes sont données, les OAP seront présentées dans le détail, ce sera dans le dossier qui sera soumis à l'enquête publique qui est prévue mi-août, mi-septembre de cette année et les évolutions sollicitées par le ministère des Armées seront apportées. Il ne sera pas donné de suite au changement de zonage, car la procédure de modification n'est pas adaptée à ce bilan de concertation préalable.

Voilà ce que je pouvais dire sur cette modification n° 3, le bilan de la concertation.

David SAMZUN

Merci. Ça appelle-t-il des commentaires ?

Michael NICOSIA

Juste une question concernant l'OAP des Evens qui a été supprimée, peut-on avoir une information sur ce point ?

David SAMZUN

Qui souhaite répondre ? M. PELLETEUR.

Jean-Claude PELLETEUR

Je pourrai vous le dire en Conseil municipal demain soir. C'est simple, en ce qui concerne ce Bois des Evens, on avait un projet depuis 2015 où le propriétaire nous avait proposé de nous vendre la moitié du terrain pour 1 euros et l'autre pour faire 12 logements. J'ai eu comme souvent à Pornichet des recours très loin, s'opposant à ces 12 logements. Ce qui nous a paru intéressant il y a un an et demi, c'est en discutant avec le propriétaire, savoir ce qu'il attendait. Ce que la Municipalité a décidé, car il y avait un problème, il fallait sauver les arbres. Ce monsieur n'avait pas les moyens de sauver les arbres, il n'avait pas les moyens d'entretenir le terrain, il n'habitait pas sur la commune. Pour sauver les arbres, c'est juste derrière la Mairie et le mini-golf de Pornichet, nous avons décidé d'acheter ce terrain, de l'aménager. Je vous invite tous à venir le 16 mars à l'inauguration de ce bois qui sera ouvert à toute la population.

David SAMZUN

Merci. Pas d'autres remarques ?

Le vote est ouvert et tout le monde a noté l'invitation. Unanimité. Je vous remercie.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité (58 voix pour).

Jean-Michel pour la 24, les monuments historiques.

Délibération n° 24 – Monument historique – Église Saint-Martin à Donges – Définition d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) – Avis de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme

Jean-Michel CRAND

La délibération n° 24, il s'agit de l'église de Saint-Martin à Donges, définition d'un périmètre des abords, on appelle ça un PDA et l'avis de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme. L'église Saint-Martin de Donges a été inscrite au titre des Monuments historiques l'année dernière, en mai 2023. Cette inscription a entraîné un périmètre de protection de 500 m autour de l'édifice à l'intérieur duquel l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est obligatoire en cas de dépôt d'un permis d'autorisation d'urbanisme.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) propose d'instituer un périmètre de protection réduit et plus cohérent avec l'environnement proche. Dans le cadre de cette procédure, l'accord de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme est requis, c'est pour ça que je viens vous voir, pour faire modifier ce périmètre des abords.

David SAMZUN

Sur le périmètre des abords de l'église à Donges, pas de question ? Tout le monde est OK, j'imagine ? Le vote est ouvert ? Unanimité. Je vous remercie.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité (58 voix pour).

Mme Noëlle RUBEAUD quitte la séance et donne pouvoir à Mme Béatrice PRIOU.

La 25.

Délibération n° 25 – Pornichet – Ilot « Paris » – Opération d'aménagement – Déclaration d'intérêt communautaire – Approbation

Jean-Michel CRAND

Il s'agit toujours de Pornichet, l'îlot « Paris ». Il s'agit d'une opération d'aménagement et aujourd'hui, c'est la déclaration d'intérêt communautaire.

Depuis plusieurs années, la CARENE et la Ville de Pornichet portent une attention particulière à l'îlot de l'ancien cinéma « le Paris » situé avenue Charles de Gaulle à Pornichet. Cet îlot a fait au fil des ans l'objet d'une importante maîtrise foncière tant par la Ville que par Saint-Nazaire Agglomération. Une étude a été diligentée pour définir des objectifs pragmatiques architecturaux et opérationnels qui présideront à la réalisation d'une opération de revitalisation au centre du centre-ville de Pornichet.

Ainsi, le programme prévisionnel suivant a été acté :

- le maintien de la copropriété « Katina » ;
- la démolition des commerces désaffectés ;
- la réalisation d'un immeuble dédié au logement locatif social et intégrant un rez-de-chaussée actif ;
- un aménagement d'espaces publics sur les parties démolies non reconstruites.

L'objet de la présente délibération est de confirmer d'intérêt communautaire de l'opération à venir en conformité avec les statuts de l'EPCI et en plein accord avec la Commune.

La mise en œuvre effective du projet se fera sous la forme juridique d'une concession d'aménagement qui fera l'objet d'une délibération spécifique ultérieure.

David SAMZUN

Des questions, remarques sur « Paris » ? Le vote est ouvert ? Unanimité. Je vous remercie.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité (58 voix pour).

Délibération n° 26 – Mobilité – héliYce+ – Conventions relatives aux travaux de dévoiement des réseaux gaz a conclure avec GRDF – Approbation et autorisation de signature

Christophe COTTA

Il s'agit d'approuver deux conventions avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF) pour le dévoiement des réseaux

de gaz dans le centre-ville de Montoir-de-Bretagne et sur la Cote d'Amour à Saint-Nazaire dans le cadre du projet héliYce+.

David SAMZUN

Pas de question, j'imagine ? Le vote est ouvert sur la délibération 26 ? Unanimité.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité (58 voix pour).

Sur la délibération 27, il y a M. COTTA, Mme MARTIN, M. LELIEVRE, M. CHÉNEAU, M. NOGUET, Mme HALGAND, M. COENT, M. CRAND, M. HERVY, Mme CAUCHIE, M. SIMON, M. SECHET, Mme MEIGNEN, vous ne participez pas au vote.

COMMISSION SERVICES AU PUBLIC ET CADRE DE VIE

Délibération n° 27 – Mobilités et transports – Contrat d'Obligation de Service Public (OSP) avec la Société Publique Locale SPL STRAN – Avenant n° 2 – Approbation et autorisation de signature

David SAMZUN

La 27. Il s'agit de la Société Publique Locale STRAN (SPL STRAN) qui assure l'exploitation des services de mobilité de l'Agglomération sur la base de trois marchés de prestation pour le service vélo, les locations de stationnement, et pour le stationnement. Le présent avenant concerne le marché relatif au transport public et comporte trois volets :

- l'intégration de la plateforme mobilité qui faisait depuis 2014, l'objet d'un marché spécifique ;
- la modification de la charte graphique du réseau Ycéo ;
- la mise à jour des indices de calcul de la révision de la rémunération de l'opérateur.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver l'avenant n° 2 au contrat d'obligation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public routier de la CARENE, tel qu'annexé à la présente délibération, et d'autoriser le président ou son représentant, à signer l'avenant n° 2 et tout document y afférent.

Pas de remarques particulières ?

M. COTTA, Mme MARTIN, M. LELIEVRE, M. CHÉNEAU, M. NOGUET, Mme HALGAND, M. COENT, M. CRAND, M. HERVY, Mme CAUCHIE, M. SIMON, M. SECHET, Mme MEIGNEN, vous ne participez pas au vote.

C'est bon ? On est conforme ? Parfait. Je vous remercie.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité (45 voix pour).

13 élus n'ont pas pris part au débat et au vote : M. Christophe COTTA, Mme Frédérique MARTIN, M. Jean-Louis LELIEVRE, M. François CHÉNEAU, M. Thierry NOGUET, Mme Marie-Anne HALGAND, M. Mathieu COENT, M. Jean-Michel CRAND, M. Franck HERVY, Mme Sylvie CAUCHIE, M. Daniel SIMON, M. Jean-Luc SECHET, Mme Lydia MEIGNEN

David SAMZUN

La 28, Monsieur COTTA.

Délibération n° 28 – Mobilité – Gamme tarifaire pour le service communautaire de transport urbain – Modification et ajout de tarifs – Approbation.

Christophe COTTA

Une délibération qui vise à compléter la délibération votée en octobre 2023, sur les tarifs. Il s'agit ici d'intégrer les noms de la nouvelle marque Ycéo, et deux tarifs qui n'étaient pas dans la délibération d'octobre, celui « Combiné jeunes » qui va permettre de prendre à la fois le bus et le train, et l'autre qui est le billet collectif pour 10 à 30 personnes.

David SAMZUN

Merci. Des questions ? Je n'en ai pas. Le vote est ouvert.

Tout le monde a voté, on a 6 abstentions, 52 pour.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité (52 pour et 6 abstentions)

David SAMZUN

Monsieur CHENEAU, la 29.

Délibération n° 29 – Enseignement du second degré – Participation de la Région des Pays de la Loire aux frais de gestion des équipements sportifs utilisés par les élèves des lycées publics et privés de Saint-Nazaire – Avenant n° 1 aux conventions tripartites à conclure avec le Conseil Régional et les établissements publics et privés – Approbation et autorisation de signature.

François CHENEAU

Cette délibération concerne la participation de la Région des Pays de la Loire aux frais de gestion des équipements sportifs utilisés par les élèves des lycées publics et privés de Saint-Nazaire. Il s'agit d'un avenant. Comme vous le savez, c'est la Région qui est compétente pour l'enseignement professionnel, les lycées, l'enseignement général et agricole. Une convention régit les modalités d'utilisation des équipements sportifs – chez nous, les piscines – mis à disposition par la CARENE, aux établissements scolaires qui relèvent de la Région.

Une convention avait été approuvée par le Conseil communautaire, le 07 février 2023, avec la Région, concernant l'utilisation des équipements sportifs nazairiens par les lycées publics ou privés conventionnés. Conformément à la convention, la CARENE facture la mise à disposition des équipements aux lycées, et la Région verse une participation qui correspond à la redevance auprès de l'établissement scolaire. La Région a adressé à chaque lycée un avenant pour les tarifs 2024, avec une évolution du tarif d'indemnité par rapport à 2023, une évolution à la hausse de 6,70 %, comme indiqué ci-dessous. Donc, avec de nouveaux barèmes qui vous sont présentés. Il y a un avenant type soumis à l'approbation du Conseil communautaire par la Région.

Il vous est demandé de bien vouloir l'approuver.

David SAMZUN

Merci. Sur cette délibération, pas de remarques ? Le vote est ouvert.

Unanimité, je vous remercie.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité (58 voix pour).

David SAMZUN

La parole est à Madame PAILLARD pour les cinq dernières délibérations.

Délibération n° 30 – Personnel – Création d'un emploi non permanent à temps complet à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet, Agent électro mécanicien eau potable – Approbation.

Céline PAILLARD

La délibération numéro 30, il s'agit de la création d'un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet pour un agent électromécanicien eau potable. Une démarche quantité temps de travail doit être initiée et sur le site de Cambon afin de poser l'organisation définitive. De plus, les travaux de grande ampleur sur le site de potabilisation à Cambon vont engendrer une forte surcharge de travail pour le service exploitation pour une durée environ de deux ans.

Afin de pouvoir répondre à cet objectif, il nous est demandé de créer un emploi à temps complet d'agent électromécanicien eau potable au sein du service production et adduction de l'eau potable de la direction de cycle de l'eau, un emploi créé pour une durée de deux ans.

David SAMZUN

Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? Pour le poste de l'eau potable, le vote est ouvert.

On a 6 votes contre, 51 pour.

La délibération n° 30 est adoptée à la majorité (51 pour, 1 abstention, 6 contre).

Délibération n° 31 – Personnel – Création d'un emploi non permanent à temps complet à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet, Dessinateur. trice Cartographe – Approbation.

Céline PAILLARD

La création d'un emploi à temps complet à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet également, dessinateur cartographe. Dans le cadre de la démarche globale du référentiel topographique à très grande échelle, il est impératif de se mettre en conformité avec la réglementation relative au réseau en classe A avant 2026. Cette obligation concerne tous les réseaux : eaux usées, eaux potables et eaux pluviales. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre à jour les données du SIG et de réaliser des investigations complémentaires sur le terrain.

Afin de pouvoir répondre à cet objectif, il nous est demandé de créer un emploi de dessinateur cartographe au sein du bureau d'études de la direction du cycle de l'eau, donc un emploi à temps complet créé pour une durée de deux ans.

David SAMZUN

Sur ce contrat, pas de questions ? Le vote est ouvert.

On a toujours 6 votes contre.

La délibération n° 31 est adoptée à la majorité (52 pour et 6 contre)

David SAMZUN

La suivante.

Délibération n° 32 – Administration CARENE – Indemnités de fonctions allouées au Président, aux Vice-présidents et aux Conseillers communautaires – Modification – Approbation.

Céline PAILLARD

Il s'agit dans cette délibération d'approuver le tableau des indemnités de fonction des élus. Le décret du 28 juin 2023 a attribué cinq points d'indice majoré à l'ensemble des agents publics. À compter du 1^{er} janvier 2024, les grilles indiciaires seront donc revalorisées en conséquence à cette même date, conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil communautaire en date du 07 juillet 2020, qui prévoit que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice. Les indemnités de fonction servies aux élus seront donc augmentées à compter du 1^{er} janvier 2024.

David SAMZUN

Des questions ? Le vote est ouvert.

Six abstentions.

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité (52 pour et 6 abstentions)

David SAMZUN

La 33.

Délibération n° 33 – Ressources Humaines – Mission inspection en matière d'hygiène et sécurité – Convention à conclure entre la CARENE et le Centre de Gestion de Loire-Atlantique – Approbation et autorisation de signature.

Céline PAILLARD

Une délibération sur les missions de l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI). Les collectivités territoriales doivent disposer d'un agent chargé de la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité. Pour ce faire, les collectivités peuvent passer, soit par une convention avec un centre de gestion, soit désigner, après avis de la formation spécialisée en matière de santé-sécurité et conditions de travail, leur propre ACFI.

L'article du code général de la fonction publique offre la possibilité au centre de gestion de Loire-Atlantique d'assurer la fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité par la mise à disposition des collectivités territoriales et établissements publics d'un ACFI, contre remboursement des frais. C'est l'option retenue. Les membres de la F3SCT du 07 décembre 2023 ont émis un avis favorable sur le projet de conventionnement avec le centre de gestion de Loire-Atlantique dans ce cadre.

David SAMZUN

Y a-t-il des prises de parole sur la délibération 33 ? Non ? Le vote est ouvert.

Unanimité.

La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité (58 voix pour)

David SAMZUN

Et enfin la dernière délibération, la 34.

Délibération n° 34 – Vacataires – Revalorisation des taux des vacances – Approbation.

Céline PAILLARD

La dernière délibération concerne la modification et la revalorisation du taux des vacances, là aussi, lié au décret du 28 juin 2023, sur la majoration de la rémunération du personnel, attribuant cinq points d'indice majoré à l'ensemble des agents.

Donc, là aussi, pour les vacataires, nous allons prendre une augmentation. Vous avez les taux horaires qui sont dans le corps de la délibération.

David SAMZUN

Pas de prise de parole ? On peut donc mettre aux voix.

Unanimité pour cette dernière délibération.

La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité (58 voix pour).

David SAMZUN

Mesdames et Messieurs, merci. L'ordre du jour est épuisé. Je vous souhaite une bonne soirée et une bonne fin de semaine.

Le Président,

David SAMZUN



Le secrétaire de séance

Eric PROVOST



Publié sur le site de la CARENE conformément aux dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales le **- 4 AVR. 2024**